

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



BIOGRAPHIE DU JUGE MONDELET.

PAR UN ANCIEN.

Feu Jean-Marie Mondelet, né à St. Marc, dans la Rivière Chambly, district de Montréal, était le fils de Dominique Mondelet, médecin à St. Marc, et de dame Aince. Venu dans les troupes françaises, avant la prise du pays, par les Anglais, comme assistant-chirurgien dans le Régiment de la Reine, M. Dominique Mondelet qui était natif de Paris, demeura au Canada, et exerça sa profession jusqu'à sa mort. Son fils qui avait fait un brillant cours d'études, aux collèges de Montréal et de Québec, où il fit son cours de philosophie, et était doué de talents remarquables, surtout du don de la parole, désirait suivre la carrière du barreau. Sa piété filiale envers sa mère qui ne pouvait se résoudre à le voir s'éloigner du toit paternel, lui fit sacrifier son avenir. Il demeura à St. Marc, étudia le notariat qu'il n'aima jamais, et devint, malgré tout, un profond juriconsulte. Plus tard, à la réquisition d'une partie des citoyens les plus notables de Montréal, il vint s'y établir, et acquit une grande pratique. En 1810, il fut nommé avec M. McCord, président des Sessions de Quartier, et plus tard *Coroner*. M. Mondelet avait été membre du parlement provincial, durant deux parlements. Il fut honoré de la confiance de tous les gouverneurs, et remplit un grand nombre d'emplois. Sous l'administration du lord Dalhousie, s'étant conjointement avec d'autres magistrats, opposé à la nomination que l'Exécutif prétendait, à tort, avoir le droit de faire, d'un grand connétable, la loi disant formellement que cet officier devait être nommé par la Cour des Sessions de Quartier, il fut tyranniquement destitué avec M. McCord; et M. Gale, depuis juge, fut nommé à leur place. M. Mondelet père, mourut aux Trois-Rivières, en juin 1843, âgé de 71 ans.

Il avait épousé Mile Charlotte Boucher de Grosbois, fille aînée de Charles Boucher de Grosbois, Ecr., de Boucherville, descendant de Pierre Boucher qui fut, sous le gouvernement français, gouverneur des Trois-Rivières. M. Boucher fut anobli par Louis XIV, à raison des services qu'il avait rendus au pays, et c'est de lui que descend, en ligne directe, la famille de Grosbois. Il a été deux fois gouverneur des Trois-Rivières. Son ouvrage "Histoire naturelle de la Nouvelle France" est dans la bibliothèque du juge Mondelet. De ce mariage, sont nés, Dominique et Charles Mondelet.

Charles-Joseph-Elzéard Mondelet naquit à St. Charles Rivière Chambly, district de Montréal, le 27 décembre 1801, du mariage de Jean-Marie Mondelet, et de dame Charlotte Boucher de Grosbois. Il eut le malheur de perdre sa mère, n'étant encore âgé que de neuf mois. Mme Mondelet mourut à Boucherville chez son père, Charles Boucher de Grosbois. Il fut élevé jusqu'à l'âge de sept ans, sous les tendres soins de ses excellentes tantes qui remplacèrent auprès de lui, sa mère, autant que la chose est possible. Dans son enfance, son tempérament était faible et délicat; mais l'énergie qu'il a déployée plus tard, s'annonçait déjà dans ses jeux par son courage à s'exposer au froid en hiver, aux ardeurs du soleil en été, sur l'eau et sur terre; notre petit homme était toujours prêt à faire face aux éléments. Après avoir fréquenté, tant à Boucherville, qu'à Montréal, où son père l'appela, en juin 1809, les écoles élémentaires françaises et anglaises, il commença son cours d'études classiques,

qu'il fit, partie au collège de Nicolet, et partie au collège de Montréal où il les termina en 1810.

En 1819, se déterminait la latitude 45°, entre les Etats-Unis et le Canada, sous l'opération du Traité de Ghent. Le célèbre Dr. Tiabes, astronome distingué, alors employé par le gouvernement anglais, écrit des Etats-Unis, à Messire Houdet, professeur de philosophie au collège de Montréal, dans le but d'en obtenir un des élèves de sa classe, comme assistant dans les opérations astronomiques qui devaient avoir lieu durant l'été et l'automne, depuis le Lac Champlain jusqu'à l'extrémité de la Rivière Connecticut, à l'effet de déterminer la latitude 45°. Messire Houdet ayant donné à sa classe communication de la lettre du savant M. Tiabes (allemand) et demandé à ses écoliers, qui d'entr'eux, serait disposé d'accepter, M. Mondelet remarquant que personne ne répondait, se leva, et s'informant de son professeur, s'il le pensait qualifié, par ses connaissances mathématiques et en astronomie, il reçut pour réponse, de M. Houdet, qu'il avait jeté les yeux sur lui. Après la classe, M. Mondelet ayant fait part de tout cela, à son père, et ayant obtenu son consentement, il retourna au collège l'après-midi, et de suite, les préliminaires arrêtés, il fut convenu qu'il se rendrait, en temps opportun, aux Etats-Unis, pour rejoindre le parti astronomique; ce qu'il fit en août. Du Lac Champlain à l'extrémité de la rivière Connecticut, les opérations furent conduites avec énergie, et M. Mondelet, et le jour et la nuit, au froid, sur la neige, et sous les ardeurs du soleil, s'acquitta de son devoir avec zèle.

De retour à Montréal, en novembre, il continua ses études légales chez M. O'Sullivan, depuis juge en chef de l'ancienne Cour du Banc de la Reine, du district de Montréal, sous lequel il avait passé brevet, durant le cours des dernières années de ses études classiques. En novembre 1820, il descendit à Québec, et fit, durant six mois, des études sérieuses du droit criminel, sous M. Marshall, alors solliciteur-général.

Au mois de mai 1821, de retour à Montréal, il continua et termina sa cléricature chez son père, depuis juge de la Cour Supérieure, aux Trois-Rivières. Admis au barreau, à la fin de décembre 1822, après avoir subi son examen avec honneur, il ne put obtenir sa commission qu'après le 27 décembre, ayant subi son examen, encore mineur, après avoir attendu, sept mois, après l'âge. Sa commission est du 30 décembre 1822. Son frère commençait à pratiquer la loi à Montréal, et venait de se marier. Désirant éviter de lui faire compétition, et la pratique qui, plus tard, devint si considérable, ne suffisant pas, alors, pour les deux, Charles se dirigea vers les Trois-Rivières, et commença là sa carrière avec l'année 1820. Il eut à lutter contre une vigoureuse opposition à laquelle il devait s'attendre de la part des avocats qui se partageaient les affaires dans cette ville. L'étude, l'application, et une grande fermeté le firent triompher de tous les obstacles, et le mirent sur la route du succès. En juin 1824, il épousa Elizabeth-Mary-Henrietta, fille aînée de feu George Carter, médecin aux Trois-Rivières, femme aussi remarquable par son esprit et ses qualités, que par les dons de la nature. De cette alliance, sont nés 15 enfants, dont six sont vivants.

L'élection qui eut lieu aux Trois-Rivières, en 1824, et qui se termina par le choix que firent les électeurs de M. Ranvozyé, et la défaite de M. Ogden ayant donné lieu à quelques discussions dans le "Constitutionnel," que

publiait M. Duvernay, M. Mondelet y prit part, et sa plume donna à M. Ogden et à ses amis un avant-goût de ce qu'il leur réservait pour une autre occasion qui se présenta en 1826. M. Ranvozyé mourut. M. Ogden, alors sol.-général, de retour de l'Angleterre, annonça qu'il se présentait. M. Pierre-Benjamin Dumoulin, avocat, se présenta aussi. Ce fut alors que M. Mondelet et M. Duvernay eurent, simultanément, l'heureuse idée de fonder pour trois mois, un journal, "l'Argus, Journal Electrique," dans le but seul de s'occuper de l'élection alors prochaine, et de faire une vigoureuse opposition à M. Ogden. Le prospectus fut lancé, le 12 août. L'appui qui s'annonça de toutes parts, tant aux Trois-Rivières, qu'à Montréal et à Québec, détermina l'apparition du premier No., le 20 du même mois. L'énergie et les talents dont cette feuille donna un échantillon, et avec lesquels la lutte fut entreprise et soutenue, portèrent leur fruit, ralliant sous le même étendard, les hommes libéraux et réformistes, contre la bureaucratie des Trois-Rivières et du pays en général. Cette lutte eut bien l'effet, il est vrai, de réveiller et éclairer une partie de la population trifluvienne jusqu'alors dans un état politique approchant de la léthargie; mais la corruption et mille autres moyens, assurèrent le nombre, et M. Ogden fut élu par une majorité de 41 voix. Inutile d'ajouter que M. Mondelet paya sa souscription à *L'Argus*, comme les autres abonnés, consacra, gratuitement, talents, temps et énergie à la cause de la réforme. C'est à cette époque, qu'aujourd'hui, les hommes de ce temps, font remonter l'émancipation qui fut effectuée dans l'intérêt de la cause libérale, et le progrès que l'on fit faire aux doctrines constitutionnelles.

Il n'est pas hors de propos de dire que des démarches furent faites auprès de M. Mondelet, pour l'engager à cesser son opposition et ses écrits vigoureux contre le lord Dalhousie; on lui offrit une place lucrative. Il rejeta avec dédain ces offres de corruption, et dès le lendemain, signalant, dans *L'Argus*, ces tentatives, il poussa avec plus d'énergie que jamais, l'administration du jour, l'épée dans les reins. L'administration du lord Dalhousie, avait pour support, tout ce que la bureaucratie du temps, pouvait rallier de flatteurs, de faîneans, de chercheurs de places, et d'employés petits et grands qui tenaient à conserver leurs charges, quand même. La violence des supports de cette administration mémorable par ses procédés inconstitutionnels, suscita un système de persécution le plus acharné contre ceux qui préféraient leur liberté au servilisme. M. Mondelet organisa le comité constitutionnel, avec lequel il affilia si étroitement et si efficacement tous les sous-comités que son activité et son influence firent établir dans toutes les paroisses du district, que toutes ces ramifications produisirent un ensemble, un tout dont l'action simultanée avait une vigueur et une célérité auxquelles la bureaucratie eut, à la fin, à céder. On venait, de toutes parts, le chercher, et malgré ses occupations professionnelles, il mettait dans ses arrangements, tant d'ordre et de système, qu'il se portait, avec la rapidité de l'éclair, sur tous les points du district, et animait par ses actions et ses paroles, les populations qu'il avait réveillées et soulevées contre la bureaucratie. C'est alors que se signaient, par tout le pays, des requêtes au parlement Impérial, et au gouvernement de la Métropole, pour le rappel du lord Dalhousie. Des assemblées eurent lieu, et entre autres, une, le 27 décembre 1828,

aux Trois-Rivières, que présida M. Kimber, père, assisté de MM. de Courval et Legendre, comme vice-président, et là, M. Mondelet prononça un discours remarquable. Ces deux vice-présidents ayant été destitués de leurs rangs de lt.-colonels dans la milice, pour les punir de leur indépendance, il fut tenu une autre assemblée, aux Trois-Rivières, où M. Mondelet fit un autre discours encore plus énergique que le premier, et fit adopter des résolutions qui censurèrent fortement l'administration. Il n'en fallait pas davantage. Deux actes d'accusation pour *Libelles séditieux* furent soumis aux grands jurés, au terme de la cour criminelle de Québec, en mars 1828, contre M. Mondelet, ainsi que contre M. Samuel Neilson propriétaire de la *Gazette de Québec*, à l'occasion de l'insertion de discours de M. Mondelet et des résolutions qu'il avait fait adopter, censurant l'Exécutif à l'égard des destitutions susmentionnées, et d'une lettre que M. Mondelet avait, en novembre 1827, adressée au lord Dalhousie qui lui avait été sa commission de capitaine dans la milice de Boucherville. M. Mondelet fut traîné à Québec, les 2 et 3 avril, à travers des chemins presque impraticables, et malgré l'état dangereux des glaces. Arrivé à Québec, il fut accueilli avec empressement par les premiers citoyens du parti réformiste, et ce fut à qui deviendrait caution pour sa comparution au terme criminel de septembre suivant. M. Mondelet avait été arrêté aux Trois-Rivières, le mercredi 2 avril. Il ne demanda qu'une heure pour se préparer à partir. Il arriva à Québec, le jeudi à 11h du soir, sous l'escorte de M. Aylwin (père du juge Aylwin) alors grand connétable, qui se conduisit envers lui, comme un parfait gentilhomme. Il fut admis à caution, par le juge en chef Sewell, le vendredi saint, laissa Québec, le samedi matin, et malgré l'état affreux des chemins, à 10h. du matin, le jour de Pâques (dimanche) il apparut, tout à coup et tomba comme une bombe au milieu des chefs de la bureaucratie, à la chambre des nouvelles, et y causa la plus ridicule surprise à ces messieurs qui avaient prêté qu'il serait emprisonné à Québec, et ne serait pas admis à caution. Le lord Dalhousie fut rappelé et Sir James Kempt lui succéda. Des instructions furent envoyées de la part du gouvernement Impérial, de discontinuer les poursuites politiques. Le cautionnement de M. Mondelet fut, malgré l'opposition qu'il y fit, renouvelé pour la forme, et il ne fut jamais, depuis, appelé à subir son procès.

La Chambre d'Assemblée ayant nommé un comité de griefs, pour s'enquérir des plaintes portées par le peuple, contre l'administration du lord Dalhousie, M. Mondelet fut sommé de comparaître comme témoin. Il suffit de jeter un coup d'œil sur son témoignage, pour comprendre les services qu'il rendit à la cause libérale.

Les deux partis politiques, aux Trois-Rivières, reconnaissant les services que M. Mondelet avait rendus à la ville, s'étaient accordés pour l'élire à la prochaine élection, pour représenter la ville en parlement.

Sur ces entrefaites, M. Rolland fut nommé juge de la Cour du Banc du Roi. M. Dominique Mondelet qui était alors en société avec M. Rolland, proposa à son frère Charles une société. Ce dernier monta à Montréal; les deux frères s'entendirent, sans difficulté, sur les conditions de leur réunion, et peu de temps après (le 23 février 1830), M. Mondelet laissait, pour toujours, les Trois-Rivières, au grand regret de ses amis politiques et de ses clients, mais à l'avantage de la jeune famille, dans l'intérêt de laquelle il rompa des liens bien chers, pour aller à Montréal, partager une pratique immense et lucrative, et se placer sur un théâtre plus convenable à ses talents.

Ce n'est qu'en 1831, à l'occasion de l'élection de son frère pour représenter en parlement, le comté de Montréal, que M. Mondelet se lança, de nouveau, dans les luttes électorales.

L'importante question du conseil électif, avait, depuis quelque temps préoccupé quelques esprits, lorsque M. Mondelet, en 1832, prit la plume. Dans quatre articles connus sous le nom de "Pensez-y-bien," insérés dans la *Minerve*, il prouva logiquement et constitutionnellement, que le conseil législatif du jour ne répondait ni aux besoins du pays, ni au sentiment public, et qu'il fallait un conseil électif. M. Lafontaine et lui n'étaient pas d'accord sur cette grande question; M. Lafontaine voulait l'abolition du conseil, et n'avoir que la Chambre d'Assemblée et le gouverneur comme parlement. M. Mondelet, au contraire, redoutant le danger de laisser aux passions et à la violence inhérente à cette branche la conduite exclusive des affaires parlementaires soutenait qu'il était nécessaire de placer entre l'Exécutif et la Chambre, un corps intermédiaire qui pût modérer l'ardeur de l'une et activer le zèle de l'autre. M. Mondelet avait un style vigoureux, et sa franchise lui fit dire que le conseil législatif du jour, était une nuisance. Les "vieillards malfaisants," comme on les appelait alors, prirent feu, et de suite, sur la motion de M. Moffatt, on décréta l'arrestation de M. Duvernay propriétaire de la *Minerve*, et aussi celles

de M. Tracy, propriétaire du *Vindicator*, qui avait répété dans sa feuille, le mot "Nuisance." La première pensée, comme le désir de M. Mondelet, furent de descendre, de suite, à Québec et de se livrer au conseil législatif, afin d'obtenir la mise en liberté de M. Duvernay. Mais quelques amis de M. Mondelet lui ayant représenté qu'il serait incarcéré, sans obtenir, par là, l'élargissement de M. Duvernay, il céda enfin à leurs pressantes instances, et demeura à Montréal. Il n'en fut pas plus oisif pour tout cela. De concert avec le Dr. Robert Nelson, il convoqua et fit tenir, tous les soirs, des assemblées publiques, à l'hôtel Lavoix, grand rue du faubourg St. Laurent, et là, dans des discours émouvants, l'on décochait contre le conseil, et les "vieillards malfaisants" qui le composaient, des traits qui leur portaient des coups mortels. MM. D. Mondelet et Lafontaine, tous deux membres du parlement, prirent part, lorsqu'ils se trouvaient à Montréal, à ces assemblées où l'on organisa un triomphe civique à MM. Duvernay et Tracey. Les "vieillards malfaisants" prolongèrent malicieusement la session du parlement, dans le but (on le suppose toutefois) d'épuiser la patience du peuple de Montréal. Vains efforts: les assemblées continuaient, et les préparatifs pour le triomphe augmentaient. Enfin, le parlement est prorogé, MM. Duvernay et Tracey sont rendus à la liberté, et le peuple de Montréal se porte en foule à leur rencontre, et leur décerne une ovation dont le souvenir se perpétuera longtemps.

Plus tard, après les événements du malheureux 21 mai, et lorsque les 92 résolutions furent adoptées par la Chambre d'Assemblée, M. Mondelet ne partageant pas la manière de voir de ses amis politiques, se sépara d'eux, et momentanément, se joignit au parti politique opposé, qui dénonçait les 92 résolutions comme une mesure qui compromettait l'existence politique du pays. Il exista, va sans dire, en conséquence, un refroidissement marqué entre lui et ses anciens amis—M. Mondelet pensait que la Chambre d'Assemblée prenait ou faisait prendre au pays, vis-à-vis de l'Angleterre, une attitude menaçante qu'il serait impossible de maintenir sans une roganisation et une force militaire imposante. Qu'il eût tort ou raison, telle était, de bonne foi, son opinion, et il eût le courage de l'avouer et même de la proclamer en public.

Il ne fut pas longtemps à découvrir que son désintéressement et sa franchise ne pouvaient guère harmoniser avec les projets du parti se disant "constitutionnel." Il les laissa là, et jusqu'à l'année 1837, il s'occupa de sa profession, ne se mêlant pas publiquement de politique.

Après une année à son propre compte, M. Mondelet ayant reçu de M. Cherrier la proposition de former avec lui, une société, accepta. Cette société eut des brillants résultats, et ne finit qu'avec la nomination de M. Mondelet, comme juge de district.

M. Mondelet connaissait trop à fond l'histoire des anciennes colonies anglaises, pour ne pas voir dans l'avenir les résultats de la conduite que tenait alors le bureau colonial, à l'égard du Bas-Canada. La 8ème résolution de Lord John Russell, qu'adopta la Chambre des Communes, qui autorisait le gouvernement du Bas-Canada à se saisir de nos deniers (appropriés par la loi) sans le consentement des représentants du peuple, lui donna la mesure des intentions des autorités d'outre-mer, et dès lors il pressentit ce qui arriverait. Il songea, avec nombre d'autres, à parer les coups, par une opposition vigoureuse. Il adopta, de bon cœur et sincèrement, le projet de détruire ou réduire un revenu que l'on voulait dépenser sans le consentement du peuple; et, sans hésiter, il rejeta étoffes et vins et autres objets de consommation importés des possessions anglaises, qui contribuaient à grossir le revenu public.

L'automne de 1837 arriva. Le comité central siégeait à Montréal. M. Mondelet était assidu aux séances qui s'y tenaient, Messieurs Papineau, Docteur O'Callaghan, Ovide Perrault, George Cartier, et plusieurs autres citoyens marquants, s'y voyaient avec la même régularité. Lorsque les warrants furent lancés pour l'arrestation de plusieurs, M. Mondelet fut le dernier qui visita, avec un soin tout particulier, la chambre où se tenaient les séances du comité central, afin de s'assurer qu'il ne restait dans la chambre, aucuns papiers ou documents qui pussent, aux yeux du gouvernement ombrageux, compromettre aucun membre du comité, non plus qu'aucun des fils de la liberté.

Les événements se succédèrent rapidement; la bataille de St. Denis, celle de St. Charles, la déroute des Patriotes, les arrestations, les emprisonnements, les vexations, les actes de tyrannie, exercés envers ceux qui étaient suspects, les menaces qu'on lui adressait, ainsi qu'à M. Joseph Bourret, les tentatives pour surprendre M. Mondelet à faire des aveux qui le pussent compromettre, les démarches que lui et M. Bourret faisaient, au risque de leur liberté, et peut-être même de leur vie, auprès du Procureur Général Ogden, le général Clitherow, le col. Wetherall, et les capitaines de la garde, pour en obtenir des

renseignements préparatoires à la demande pour des Brefs d'*Habeas Corpus*, en faveur des Messieurs Viger, Peltier et Cherrier, alors en prison sur accusation de haute trahison, attestèrent et constatent le dévouement de M. Mondelet à la cause de la liberté.

Le Lord Durham arrive à Québec. Il est question de lui présenter une adresse. Plusieurs projets sont soumis à un comité, aucun n'était à la hauteur des circonstances. Plusieurs citoyens distingués étaient en prison. La faiblesse, la flatterie, et surtout le moindre aveu des torts, eût gravement compromis la cause du pays, et ceux qui avaient pris part à la légitime résistance qu'on avait offerte à l'oppression. La chose était délicate et difficile. Après s'être consultés avec le Dr. Nelson et quelques autres prisonniers politiques, plusieurs de nos citoyens les plus distingués décidèrent, d'un commun accord, de s'adresser à M. Mondelet dont le style vigoureux et l'inflexibilité de caractère leur étaient connus. Une douzaine de lignes où se révèle le caractère de M. Mondelet satisfirent tous les intéressés. L'on présentait une adresse dans laquelle, au lieu de fades adulations, on réclamait avec une noble indépendance, égalité de droits pour tous. L'orgueil et la vanité de Lord Durham en furent froissés, et sa réponse ne fut pas des plus courtoises à la députation qui s'était rendue à Québec, et qui se composait de Messieurs Leslie, De Boucherville, Henry DesRivières, Bourret, et plusieurs autres. M. Mondelet, qui avait été choisi pour présenter et lire l'adresse, fut prié de se rendre à Québec par suite de la mort d'un de ses enfants.

Durant le séjour de Lord Durham en Canada, M. Mondelet qui ne le rechercha jamais, n'eut rien de commun avec lui ni les siens.

Le terme de Septembre de la cour criminelle arriva. Nicholas et trois autres accusés du meurtre de Chartrand, sont mis en accusation. M. Mondelet que sa position au barreau et sa conduite intrépide, durant les troubles, signalaient comme l'homme à qui une aussi importante cause devait être confiée, fut, de suite, choisi par un comité, pour la défense des accusés. On lui adjoignit M. William Walker, l'avocat anglais du barreau de Montréal, le plus distingué alors. La défense fut remarquable, comme le rapport publié du procès le prouve. MM. Walker et Mondelet virent leurs efforts couronnés de succès: leurs clients furent acquittés.

La fermentation continuait, les troubles de 1838 éclatent le 4 Novembre, jour du départ de Lord Durham, pour l'Angleterre. M. Mondelet a l'honneur d'être arrêté, on le conduit au corps de garde où il trouve M. D. B. Viger et M. Lafontaine; il voit bientôt arriver nombre d'autres citoyens éminents. Ces arrestations étaient provoquées par la crainte ridicule feinte chez nombre de personnes, d'un massacre général des anglais. Une détention de quelques semaines dans la prison où les prisonniers eurent à payer leur pension, fut accompagnée de beaucoup de vexations de la part des autorités civiles et militaires. Sous les verrous, Messieurs Lafontaine et Mondelet écrivirent une lettre énergique à Sir John Colborne, lui reprochant sa tyrannique injustice à leur égard, le tenant responsable des conséquences, demandant leur élargissement ou leur procès. On ne leur fit pas l'honneur d'une réponse. Plusieurs des prisonniers politiques dont M. Mondelet était un, furent élargis, le 13 Décembre en suivant. MM. Lafontaine et Mondelet firent parvenir en Angleterre, en dépit de la surveillance des autorités, une pétition au Parlement Impérial, contre l'administration de Sir John Colborne. Cette pétition fut présentée à la Chambre des Lords, par Lord Brougham, et à la Chambre des Communes, par M. Leader. Sir John Colborne eut à se défendre et à se justifier. Le croirait-on! Il s'appuya, entre autres raisons, pour se disculper d'avoir fait arrêter M. Mondelet, sur le discours qu'avait fait ce M. aux jurés, en présence des quatre juges, du procureur-général et du solliciteur-général, dans la cause de Nicholas et al., motivant sa conduite envers M. Mondelet, sur ce qu'un homme capable de prêcher comme il l'avait fait, la haute trahison, et de défier, en pleine cour, le gouvernement, était tellement dangereux qu'il importait à la sûreté publique, dans un temps de rébellion, qu'on s'assurât de sa personne. Bref, le gouvernement impérial trouva bonne la défense de Sir John Colborne.

Après leur sortie de prison, eurent lieu les douze meurtres judiciaires, sous le nom d'exécutions des sentences iniques de la cour martiale qui avait siégé sans juridiction, et condamné à mort, sans en avoir le droit.

En Septembre 1839, eut lieu le procès du Capitaine Jalbert, accusé du meurtre du lieutenant Weir, à St. Denis. Ce fut M. Mondelet qui eut encore l'honneur d'être choisi pour défendre ce brave homme qui, bien qu'il eût joué un rôle marquant à la bataille de St. Denis, n'avait aucunement pris part à la boucherie de l'infortuné Weir. Comme dans le procès des Nicholas et al., l'on adjoignit M. Walker à M. Mondelet, et tous deux, au risque de leur liberté individuelle, et même de leur vie, défendirent

Jalbert, et dénoncèrent la conduite du gouvernement, en termes qui firent frémir de rage les fauteurs du despotisme qui régnait alors, et à qui rien ne déplaisait d'avantage que d'entendre et voir publier la vérité. Le procès dura quatre jours, et les jurés furent enfermés quatre jours et 3 nuits. Le huitième jour était le dernier jour juridique du terme, à 11½ heures de la nuit, les juges Rolland et Gale entrèrent en cour. Le procureur-général Ogden avait dîné, on s'en apercevait. Les jurés annoncèrent qu'ils ne pouvaient s'accorder. Dix canadiens et anglais étaient pour l'acquiescement, et deux autres, d'origine bretonne, pour un verdict de "coupable." Durant le procès, l'on avait trouvé le moyen de faire parvenir à ces deux individus, des journaux dans lesquels, soit dit, à la honte éternelle de ceux qui l'ont fait, l'on faisait les appels les plus violents et les plus insidieux à leurs passions, pour les engager à rapporter contre l'innocent Jalbert un verdict de "coupable." M. Walker, contre l'avis de M. Mondelet, fit motion pour la mise en liberté du capitaine Jalbert, motion qui, va sans dire, ne pouvait être accordée, attendu que l'accusé n'avait point été acquitté. Le procureur-général se leva et en *balbutiant* quelques mots et frappant sur la table il dit "If this is intended as a feeler, I say that Captain Jalbert is guilty of murder." Cette imprudente et inconvenante sortie fut le signal d'un tumulte sans exemple dans l'enceinte du temple de la justice. L'on éteint les lumières, on lance les encensoirs à la tête des jurés, les juges s'enfuient, au lieu d'agir; on bat les jurés et l'on se proposait de jeter, par la fenêtre, les intrépides défenseurs du Capitaine Jalbert, MM. Walker et Mondelet, et de poignarder le prisonnier. Heureusement que M. Walker se réfugia dans la chambre des juges où le poursuivit la foule. M. Mondelet céda aux instances d'un ami, et laissa la place dont il avait jusqu'alors refusé de s'éloigner; et le capitaine Jalbert fut reconduit à la prison, sous une escorte de Hussars. Cette scène disgracieuse, cette profanation sacrilège du sanctuaire de la justice, sont, va sans dire, demeurées impunies.

En 1839, arriva Sir Charles Poulett Thompson, comme Gouverneur-Général, envoyé par le Gouvernement Impérial, pour mettre à exécution le projet d'union du Haut et du Bas-Canada. Les esprits étaient agités et les opinions partagées à l'occasion de cette mesure. Les districts de Québec et des Trois-Rivières, ne voulaient pas de l'Union. A Montréal, l'on était moins opposé à l'Union, mais la plupart des hommes marquants l'étaient. L'on convoqua une assemblée publique qui se tint aux chambres de commerce de M. Laframboise. M. Mondelet secondé par M. Drummond, proposa des résolutions qui pour avoir été négatives, n'en étaient pas moins celles qui auraient dû être adoptées, de préférence à celles qui le furent, et dans lesquelles on s'opposait en tout et par tout à l'Union.

Les voici :

M. Charles Mondelet, secondé par M. L. T. Drummond, propose qu'il soit résolu en amendement aux résolutions de M. Lafontaine :

10.—Que la réunion des Provinces du Haut et du Bas-Canada, ne peut avoir l'effet de rétablir la paix et promouvoir le bien-être et la prospérité publique, qu'en autant que cette mesure sera basée sur un principe juste et équitable, et que les droits et privilèges de toutes les classes des sujets de sa Majesté, en ces Provinces, seront respectés, protégés, garantis et conservés ;

20.—Qu'il est essentiel pour parvenir à ces résultats que la représentation dans la Législature Unie, soit proportionnée à la population de l'une et de l'autre des Provinces actuelles du Haut et du Bas-Canada ;

30.—Que le projet avoué par l'Honorable C. Poulett Thompson, de la part du gouvernement de Sa Majesté, de ne donner dans la Législature Unie, que 50 membres au Bas-Canada dont la population est de 700,000 âmes, tandis que le Haut-Canada aura le même nombre de représentants, avec une population de 400,000 âmes, est basé sur l'injustice, est impolitique et dangereux, tant par rapport aux intérêts du gouvernement, que ceux du peuple ;

40.—Qu'il est injuste de faire contribuer la population du Bas-Canada à l'énorme dette du Haut-Canada, à laquelle il n'a pas participé, et dont il ne retirera aucun ou peu d'avantage ;

50.—Que la population du Bas-Canada, d'origine française, tout en désirant sincèrement voir disparaître les distinctions nationales, et les haines et les antipathies auxquelles elles ont donné lieu, proteste hautement contre tout projet qui tendrait à la spolier forcément de l'usage de sa langue maternelle.

60.—Qu'il est nécessaire, pour la protection des droits de toutes les classes de Sa Majesté, que le siège du gouvernement, si les deux Provinces sont réunies, ne soit fixé ni à Toronto, ni à Kingston, ni à aucun autre lieu du Haut-Canada, mais bien dans le Bas-Canada, comme étant plus central.

Ces résolutions furent développées par M. Mondelet et par M. Drummond, dans des discours propres à les appuyer. Elles furent néanmoins rejetées. M. Mondelet écrivit alors un vigoureux pamphlet qu'il n'a pas voulu livrer à la publication, bien qu'il en ait été vivement sollicité par plusieurs de ses amis. C'étaient "quelques réflexions sur la question de savoir s'il faut s'opposer à la réunion des Provinces du Haut et du Bas-Canada, ou s'il est mieux de se borner à protester contre les conditions injustes de cette mesure sans néanmoins se déclarer contre l'Union, quel qu'en soit le principe." M. Mondelet dans ce pamphlet, énonçait trois propositions importantes, viz :

10.—1ère question : Devons nous recommencer nos supplices auprès du gouvernement anglais, pour en obtenir la restauration de l'ancienne constitution.

20.—2de question : Devons-nous nous opposer à l'Union en général, quelle qu'en puisse être la base.

30.—3ème question : Devons-nous nous borner à protester énergiquement contre les conditions injustes de l'Union, sans pourtant repousser cette mesure, fût-elle fondée sur un principe juste.

Il est inutile d'ajouter que M. Mondelet résout les deux premières questions dans la négative, et la 3ème dans l'affirmative.

Il est remarquable que tout ce que ce pamphlet renferme de prédictions sur l'avenir du pays, (il fut écrit le 26 Février 1840), l'obtention du gouvernement responsable, la liberté du commerce &c., s'est réalisé à la lettre. Il eût été intéressant, et il le serait encore pour tout homme sensé de lire et relire ce pamphlet, et d'y voir comment M. Mondelet entrevit sûrement les conséquences de l'Union et les avantages que nous pourrions en tirer.

Le lendemain de cette assemblée, M. Mondelet reçut une lettre du secrétaire du Gouverneur, lui intimant le désir de ce dernier, de le voir. M. Mondelet s'y rendit. La conversation fut animée, mais sérieuse. M. Mondelet dans le cours de ses observations, prédia énergiquement au Gouverneur, que sa mesure d'Union pour laquelle, lui M. Mondelet était, mais non pour les détails dont il lui exposa l'inique injustice, assurerait au peuple sa force. M. Thompson répondit que cela en effet pourrait bien se faire.

M. Mondelet ne fut pas longtemps à s'apercevoir qu'il était inutile de se frapper ainsi la tête contre les murs, que la mesure du gouverneur aurait suite, *per fas et nefas*. Il crut mieux faire, en continuant d'écrire et publier ses lettres sur l'Education, dont la première parut dans le *Canada Times*, en Novembre 1840. Les élections eurent lieu. Six comtés, Montréal, Laprairie, Yamachiche, L'Assomption, Nicolet et Champlain, lui envoyèrent des réquisitions de se présenter. Il s'y refusa, sur le principe que n'ayant que sa profession pour soutenir sa famille, il ne pouvait aller à Kingston; que d'ailleurs, un homme sans indépendance de fortune, ne pouvait offrir aucune garantie de son indépendance parlementaire, à ses constituants.

Les "Lettres sur l'Education" commençaient à fixer l'attention. Au jour de l'an, le gouverneur Thompson témoigna à M. Mondelet, qui était allé lui présenter ses respects, le vif intérêt qu'il prenait à la publication de ces lettres dans le *Canada Times*.—*Could you not be disposed, Mr. Mondelet, lui dit le Gouverneur, to have them published in pamphlet form, and widely distributed?* M. Mondelet qui était bien éloigné de s'attendre à une pareille proposition, répondit qu'il n'y avait jamais songé, et que d'ailleurs, il n'en avait pas les moyens. "Oh, quant aux moyens, répondit en français, le Gouverneur, on y peut pourvoir, pensez-y, M. Mondelet, et soumettez-moi un plan, et nous verrons." M. Mondelet, croyant ce projet utile, traça un aperçu de ce qu'il contemplait devoir être l'organisation du mécanisme de son système d'éducation, et le soumit, en personne, au Gouverneur, l'accompagnant d'explications. Le Gouverneur, avec le coup-d'œil extraordinaire qu'il avait, comprit, de suite, l'importance pour le gouvernement de ne pas laisser échapper l'occasion de préparer les voies pour l'adoption de telle loi qu'il proposerait au parlement sur l'éducation. Il exprima, de nouveau, à M. Mondelet, combien il serait dans l'intérêt du pays, de répandre ces écrits. Eh bien, dit M. Mondelet, l'on pourrait en imprimer trois ou quatre cents copies—400 copies, répliqua avec vivacité le Gouverneur, disons 1,900 copies, au moins. Je vous ferai parvenir de suite, par l'entremise de mon secrétaire, £10, et ensuite, autant, et plus tard, ce qu'il vous faudra. M. Mondelet, en effet, reçut un chèque pour £10, et plus tard, un autre chèque pour £10, et un 3ème du capitaine Campbell pour £2.10. M. Mondelet eut l'idée, afin d'intéresser à son œuvre les citoyens les plus éminents, de leur proposer une souscription. La séminaire, M. Moffatt et autres souscrivirent £5, et nombre d'autres £2.10 et £1.50. Au moyen de ces fonds, l'ouvrage fut imprimé par M. Williams, propriétaire et éditeur du *Canada Times*, ainsi qu'une traduction en français, qu'en fit M. Mondelet qui, en sus, corrigea et recorrigea les épreuves, et fit dis-

tribuer par tout le pays (et en envoya à l'étranger) à peu près 1,000 copies de ces Lettres. L'effet en fut extraordinaire. De tous côtés, la Presse en retentit, et les félicitations abondaient à l'auteur. A la veille de l'ouverture du Parlement, à Kingston, le gouverneur, avant son départ de Montréal, envoya son premier ministre, M. Harrison, depuis juge dans le Haut-Canada, requérir M. Mondelet de lui remettre au plus tôt les épreuves des imprimés, afin que le gouvernement dressât une loi qui devait être calquée sur les Lettres. M. Mondelet se rendit à leur désir; et la loi témoigne de la vérité de ces faits.

Un mot, maintenant, quant au but qu'avait M. Mondelet, en écrivant gratuitement et sans rémunération ces Lettres.

"Le but principal de ces lettres, disait M. Williams dans la préface, a été de faire disparaître d'odieuses distinctions nationales, de disposer à des sentiments de bienveillance mutuelle, les différentes parties de la société, et d'asseoir un système d'éducation générale, sur une base qui assure le maintien des droits et des privilèges de toutes les classes, quelles que soit leur origine, leur religion ou leur politique. Ces lettres devaient être entre les mains de tout le monde. Elles sont destinées à agir simultanément, sur l'une et l'autre population; c'est pour cette raison qu'on en publia une traduction française."

Il est dû à M. Mondelet de rappeler au pays, que ce fut lui qui le premier, eut le courage de mettre en jeu, sa grande popularité, en recommandant, comme chose nécessaire, la taxe pour le soutien des écoles, et l'amende contre les parents qui n'enverraient pas leurs enfants aux écoles. Cette proposition excita des murmures. Plus tard, il a fallu adopter ses vues. Il fallait, suivant lui, que les écoles fussent mixtes. Inutile de dire que cette proposition fut mal reçue. M. Mondelet avait avec un grand soin traduit en français des ouvrages élémentaires américains, pour enseigner la géographie, l'arithmétique, etc., les adaptant par des suppléments à l'état du Canada. Les préjugés que l'on avait alors, et que quelques bas adulateurs du gouvernement nourrissaient contre les livres américains, firent comprendre à M. Mondelet que ces excellents ouvrages n'auraient pas d'encouragement. Il ne les fit pas publier.

En 1841 eut lieu, à Montréal, chez les catholiques une grande retraite. Monseigneur Forbin Janson, évêque de Nancy, y fit entendre sa prédication puissante. Reconnaissant des heureux résultats qu'elle avait produite, les catholiques résolurent de présenter à cet éloquent prédicateur une adresse de remerciements. M. Mondelet fut chargé de la préparer. Elle était courte, mais expressive. D'un commun accord, on le désigna comme celui qui la devait présenter. Au jour dit, M. Mondelet se mit en marche, à partir du bureau de la Fabrique sur la Place d'Armes, se dirigeant vers l'église Paroissiale, à la tête d'une dizaine de milliers de personnes. L'entrée dans le spacieux temple, fut des plus imposantes. On se rendit à la balustrade, et là, M. Mondelet trouva l'évêque de Nancy, debout, entouré d'un clergé nombreux. Il lut l'adresse, après avoir adressé au Prélat, au nom de la foule qui remplissait et comblait l'immense église, des paroles remarquables "par la délicatesse, l'à-propos et l'éloquence," disait, le lendemain, un journal, *Les Mélanges Religieux*. L'Evêque répondit du haut de la chaire, et ce jour-là, fut le dernier de cette retraite mémorable.

M. Alexandre Vattemare, arrive à Montréal, après avoir réussi auprès du congrès Américain dont il avait obtenu une loi pour faciliter l'exécution de son système d'échange entre les nations de toutes espèces d'objets d'art, science, littérature, etc. Il avait aussi réussi à mettre en opération son système dans plusieurs des Etats de l'Union Américaine. M. Mondelet comprit, de suite, sur le simple exposé que lui en fit M. Vattemare, l'importance de ce procédé par rapport au Canada, et il devint le plus zélé et le plus ferme appui de M. Vattemare. Il se tint une grande assemblée, à cet égard, à la présidence de laquelle l'on appela à l'unanimité M. Mondelet qui, dans un discours chaleureux et éloquent, obtint le concours du public qui, d'ailleurs, était fortement prédisposé en faveur de M. Vattemare et de son système. Le conseil spécial passa une ordonnance pour l'établissement de "l'Institut Vattemare." Il est bien à regretter que l'apathie qui, après le départ de M. Vattemare pour la France, remplaça le zèle que l'on avait manifesté, durant son séjour à Montréal, ait eu pour résultat, que la loi obtenue soit devenue une lettre morte.

Le Parlement siégeait à Kingston. Le gouverneur Thompson, par suite d'une chute de cheval, mourut du *lockjaw*. Sir Richard Jackson devint l'administrateur du gouvernement. Le temps approchait où il faudrait nommer le Surintendant de l'Education. Les "Lettres" avaient produit leur effet: la philanthropie et la libéralité envers toutes les classes, toutes les origines, et surtout toutes les nuances religieuses qui distinguaient M. Mondelet, produisirent chez les masses le désir bien naturel

de voir à la tête du système, celui qui avait tant fait pour l'éducation. Mais la crainte qu'inspirait à plusieurs personnes le libéralisme de M. Mondelet fut un obstacle à sa nomination. Le conseil Exécutif, disait-on, alors, était, sauf un ou deux membres, en faveur de la nomination de M. Mondelet. On se tira d'embarras, en offrant une place de juge de District à M. Mondelet qui refusa d'abord, mais qu'il accepta ensuite, pressé qu'il fut de le faire, par quelques amis. Cela était à la fin de 1841. Il entra en fonctions, au commencement de 1842. Le juge Mondelet choisit comme centre des trois districts de Terrebonne, L'Assomption et Berthier, qui lui étaient assignés, le beau village de L'Assomption pour sa résidence.

En mai 1844, M. Mondelet fut rappelé à la ville pour y exercer les fonctions de juge de Circuit, sous l'opération de la nouvelle loi. La Présidence des Sessions trimestrielles de la Paix était dévolue aux juges de Circuit.

Dans ses discours aux Grands Jurés, durant six années, le juge Mondelet ne perdit jamais une occasion de faire la guerre à l'intempérance, et de recommander, d'encourager l'éducation.

En été 1848, le Père Chiniquy prêcha la tempérance, à Montréal. A la suite de cette fructueuse prédication, les citoyens catholiques de la ville, appuyés du clergé, convoquèrent une assemblée. Elle se tint au Marché Bonsecours. Le juge Mondelet auprès duquel on avait envoyé une députation pour l'inviter à présider, la présida. Il s'agissait de présenter une médaille à l'Apôtre de la Tempérance. Le juge Mondelet fit un beau discours à cette assemblée de 4,000 personnes. Il fut résolu de présenter cette médaille et une bourse au Père Chiniquy, et l'assemblée, d'une voix unanime, proclama que cette médaille et cette bourse seraient présentées par le juge Mondelet. Le dimanche ensuivant, une partie de la population de la ville, traversa à Longueuil, et à l'issue des Vêpres, sur une estrade élevée à la porte de l'église, l'on vit le beau spectacle de cette touchante présentation. Le juge Mondelet fit un discours qui impressionna vivement les 12 à 15,000 assistants, et ensuite, après une touchante allocution au Père Chiniquy, le juge Mondelet lui présenta cette médaille et la bourse, faibles gages de la reconnaissance de la multitude. Le Père Chiniquy se surpassa dans sa réponse. L'assemblée émue et transportée de joie, se remit en marche, et au moyen de nombreux bateaux à vapeur, qui les attendaient, les citoyens de Montréal retournèrent à la ville.

En 1849, la judicature fut réorganisée et le juge Mondelet reçut du gouvernement l'offre d'un siège à la Cour Supérieure qu'il accepta.

Ce fut à Montréal qu'en Août 1857, les savants (*The American Association for the advancement of Learning*) s'assemblèrent. Entre autres fêtes qui leur furent données avant leur départ, la Corporation de Montréal leur offrit une soirée brillante, dans la salle de concert, au *City Hall*. Le juge Mondelet reçut de la Corporation une invitation spéciale de faire une adresse. Il se rendit à leur désir, et parla en présence d'un auditoire imposant. Cette adresse fut alors publiée dans les journaux, et ensuite, en forme de pamphlet. Comme d'ordinaire, le juge Mondelet s'y montra à découvert, ami des sciences et de la fraternité entre les membres de la grande famille humaine.

En mai 1859, le gouvernement offrit à M. Mondelet un siège dans la Cour d'Appel, comme juge assistant, en remplacement du juge Caron nommé comme un des trois commissaires pour la codification des lois. Le juge Mondelet prit son siège à la Cour d'Appel, le 1er juin 1859.

M. Mondelet est un du petit nombre qui n'ont pas dû leur élévation au Banc, à des causes ou à des influences politiques, encore moins à des intrigues, et l'on peut dire de lui, qu'il a gagné ses épaulettes, en passant, comme il l'a fait, pour son honneur et l'avantage du public, par tous les grades.

On ne saurait mieux terminer cette esquisse rapide de la carrière de M. Mondelet, qu'en rappelant au lecteur, que durant plusieurs années, il se rendit aux pressantes invitations et sollicitations de l'Institut-Canadien, du *Mercantile Library Association*, *Law Student's Society*, et fit des lectures qui lui acquirent une haute renommée, comme on put en juger alors, par la foule qui s'empressait d'aller l'entendre. Entre autres sujets qu'il traita avec succès, on remarque les suivants: "La position de la femme en Canada," "L'avenir des jeunes gens en Canada," "L'Indépendance de caractère." Toujours animé d'un esprit dégagé de préjugés, M. Mondelet traita, en présence du "Mercantile Library Association," avec un rare succès, la délicate et difficile question de l'instruction religieuse, de manière à la communiquer, dans les écoles, sans y mêler les querelles sur le dogme. Son Discours d'Inauguration des cours des étudiants en droit fut très bien goûté. Le juge Mondelet était chez lui sur ce sujet, et il ne manqua pas de se distinguer par des aperçus lumineux de la science du Droit, et par les encourage-

ments qu'il donna aux jeunes gens et au public en général.

M. Mondelet contribua aussi de temps à autre, à la *Revue Canadienne*. Des articles sous l'anonyme "M" sont là, pour attester le talent littéraire, et le zèle avec lesquels il traitait toute espèce de questions d'utilité publique.

La *Revue de Législation* parut en Octobre 1845. Le juge Mondelet sous la modeste signature "M," y fit insérer quelques écrits qui, sous le rapport de la science légale et de l'histoire de la jurisprudence, augmentèrent la réputation qu'il s'était acquise comme juriconsulte.

Nous avons omis de dire que le juge Mondelet fut un des Juges qui siégèrent à la Cour Seigneuriale en 1855. L'opinion qu'il exprima sur les droits des Seigneurs et des censitaires, est consignée au B des Rapports des Décisions des Tribunaux, Cour Seigneuriale.

En 1823, il publia, de concert avec M. Vandenvelden, une analyse critique du "Paradis Perdu" de Milton dans le *Constitutionnel des Trois-Rivières*. On retrouve ce travail dans le *Répertoire National* de M. Huston, et dans la *Bibliothèque Canadienne*, de M. Bibaud.

A cette biographie nous nous contenterons d'ajouter quelques mots.

#### PORTAIT DE L'HONORABLE CHARLES MONDELET :

Petit, grêle, le corps droit comme I, des yeux noirs, vifs et brillants, la figure intelligente et mobile, les cheveux rares, mais d'un beau blanc, soulevés sur la tête en forme d'éventail, la physionomie d'un homme dont l'esprit est curieux, préoccupé de tout, l'âme ouverte à toutes les impressions. Nature française, pleine d'élan, de spontanéité, susceptible d'enthousiasme et d'entraînement, d'idées hardies, de sentiments chevaleresques; aimant la liberté, l'indépendance, les grandes choses, se passionnant pour les réformes de tout genre, pour les projets philanthropiques, pour toutes les œuvres qui ont pour but de soulager les hommes, de les instruire et de les réformer. Porté naturellement à supporter le faible contre le fort, le pauvre contre le riche, la minorité contre la majorité, esprit d'opposition et de discussion, acceptant difficilement ce qu'il ne comprend pas; poussant jusqu'à l'excès le sentiment de l'indépendance et de l'impartialité, ne redoutant rien au monde autant que de paraître céder aux préjugés, à l'influence du pouvoir et de la fortune, aussi fier de son indépendance qu'une femme l'est de sa beauté. Entraîné vers le libéralisme par son esprit et son caractère, comme il l'a prouvé dans le fameux procès Guibord où il a émis des doctrines et des opinions peu orthodoxes et prouvé qu'il est moins savant en théologie qu'en toute autre chose. Vif, pétulant jusque dans les glaces de la vieillesse, prompt dans ses actions comme dans ses opinions et ses jugements jusqu'au point de devancer la pensée des avocats qui plaident devant lui, au risque d'arriver à des conclusions prématurées qui ne leur conviennent pas, mais toujours prêt à revenir sur ses opinions, heureux qu'on lui prouve qu'il s'est trompé. Ne manquant jamais l'occasion de faire la leçon aux puissances de ce monde, et de rendre hommage à la femme dont il est le défenseur ardent, le partisan le plus dévoué; sensible, généreux, affable et poli, aimant le monde et faisant admirablement les honneurs de sa maison, le cœur sur la main. Jaloux de son honneur, de sa réputation et de sa dignité, n'entendant point badinage sur ces questions. Instruit, perspicace et spirituel, connaissant une foule de choses, aimant à semer sa conversation et ses discours d'anecdotes, d'aphorismes et de sentences qu'une mémoire remarquable lui fournit en quantité. Le travail est pour lui une seconde nature, presque une passion; il est surpris que tous les paresseux ne se suicident pas. L'inaction dans laquelle la maladie le tient depuis quelque temps est pour lui un véritable supplice.

Il y a cinq ou six mois, l'honorable juge Mondelet était pris d'un étourdissement qui inspira des craintes à ses parents et amis. On crut que c'était le premier signal de la débâcle d'une existence minée par un travail incessant. L'honorable juge a pris du mieux, pourtant, et sans l'influence du médecin et de ses amis qui le tiennent au repos, il y a longtemps qu'il aurait pris le harnais. Comme ces bons coursiers dont la jambe faiblit, mais le cœur jamais, il brûle de reprendre sa laborieuse carrière, et tous les jours on peut le voir se diriger vers le palais de justice, comme si, à l'exemple du vieux soldat de l'empire, il voulait au moins voir le champ de bataille où il ne peut plus combattre.

Le vingt-sept décembre courant, le juge Mondelet atteindra sa soixante-et-onzième année; le même jour, il pourra célébrer le cinquantième anniversaire de son admission au barreau et la trente-et-unième année de sa promotion au Banc.

Il pourra, en ce jour remarquable, jeter un regard de satisfaction sur son passé si bien rempli, dérouler avec

un orgueil bien placé la chaîne de ses nombreuses années consacrées au service public, car sur le Banc et dans la profession, comme dans la politique, il a fait sa marque et laissé des souvenirs honorables d'intégrité, de science et d'indépendance.

Sans doute, il a eu ses défauts et commis des erreurs; sa vivacité naturelle a pu quelquefois égarer son jugement; mais qui est sans faute et sans défaut? L'homme, qui dans les positions les plus élevées et les plus diverses, à travers toutes les vicissitudes d'une vie agitée, a su toujours remplir ses devoirs au détriment de ses intérêts, au péril de sa vie comme de sa liberté, le juge intègre auquel on ne peut reprocher que les vivacités d'une nature généreuse exaltée par le sentiment de l'indépendance, cet homme là, ce juge a droit, sur ses vieux jours, à l'estime publique.

Et pourquoi ne dirais-je pas que dans ce pays, les juges ne reçoivent pas une rémunération digne de leurs services et de leurs position? On songe bien plus à augmenter leurs charges que leur salaire.

Qu'on soit plus particulier, si l'on veut, dans le choix des juges, qu'on soit plus exigeant sur la manière dont ils remplissent leurs devoirs, tant mieux! mais qu'on n'oublie pas qu'on ne pourra jamais trop payer les services de ceux dont le caractère et l'intelligence honorent le Banc. Et lorsque ces hommes blanchis sous le harnais judiciaire, auront droit au repos, lorsque ce repos sera même devenu nécessaire dans l'intérêt de la société, qu'on trouve les moyens de leur assurer une douce et heureuse retraite.

L. O. DAVID.

#### REVUE ÉTRANGÈRE.

##### FRANCE.

Nous avons vu que la formation du comité des trente, qui renfermait une forte majorité conservatrice, avait indisposé les républicains de la gauche. Craignant que ce comité tel que constitué ne fit un rapport défavorable à leur cause, ils commencèrent à agiter la question de la dissolution de l'Assemblée, et firent signer dans tout le pays des pétitions demandant cette dissolution, malgré la défense du gouvernement. La question a été discutée, samedi dernier, et des discours violents ont été prononcés des deux côtés. Mais comme les républicains du centre gauche trouvaient cette discussion inopportune et prématurée, ils votèrent avec le gouvernement et la droite contre la dissolution. Voici la dépêche qui nous a apporté cette nouvelle:

Duval a soutenu que les pétitions demandant l'abolition de l'Assemblée, sont signées irrégulièrement et sont l'œuvre des révolutionnaires.

M. Gambetta a nié cet avancé. Ces pétitions, dit-il, sont l'expression des volontés du peuple. Les monarchistes ne réussiront pas à établir une monarchie. Personne ne voudra accepter le titre de roi, et le peuple ne ratifiera pas cette décision. M. Gambetta a été souvent interrompu par la droite.

M. d'Audifret Pasquier fait ensuite un discours violent à l'adresse des radicaux. Il a déclaré que les horreurs de la Commune ont été le fruit de l'application de leurs principes.

Le ministre Dufaure s'est prononcé en faveur du rejet des pétitions demandant la dissolution de l'Assemblée. Il a parlé avec ironie à Gambetta, dont les discours, affirma-t-il, sont la cause de l'excitation actuelle.

Plusieurs membres ont pris ensuite la parole. Les débats ont été des plus violents et ne se sont terminés qu'à une heure ce matin.

Les pétitions ont été rejetées par un vote de 409 contre 201. Le Président Thiers n'a pas assisté aux débats.

La gauche dit qu'elle va continuer de demander la dissolution.

INONDATION.—Tous les fleaux, semblent vouloir frapper la France en ce moment.

Les dépêches disent qu'il tombe une pluie torrentielle dans les départements du Nord. Plusieurs rivières ont franchi leurs digues et inondé les campagnes environnantes. Une partie de Lille est couverte d'eau; plusieurs ponts ont été emportés, et la moisson a été endommagée en maints endroits.

Une dépêche de Nantes annonce que la Loire est débordée et que toute la contrée adjacente est inondée. Plusieurs maisons d'affaire de cette ville sont fermées. La voie ferrée est couverte d'eau et les trains ont cessé de voyager.

La semaine dernière a été signalée par des tempêtes terribles qui ont causé beaucoup de mal sur terre et sur mer. A Londres le vent a renversé plusieurs maisons, des personnes ont été tuées. Plusieurs navires ont été engloutis et le nombre de personnes qui ont péri est assez considérable.

##### ITALIE.

Le comité de la chambre chargé de prendre en considération le bill sur les corporations religieuses a fait rapport en faveur de la suppression des Jésuites. Ce rapport a été reçu au milieu des applaudissements de la chambre. La révolution marche partout, elle manifeste graduellement ses intentions.

#### NOS GRAVURES.

##### L'ÉGLISE BONSECOURS ET LA COUR DU VIEUX SÉMINAIRE.

Nous sommes forcés de remettre à notre prochain numéro les renseignements qui devraient accompagner ces gravures, comme nous avons fait au sujet du couvent des Sœurs Grises et de l'église des Récollots. Nous aimons mieux ne rien donner que de donner des renseignements incomplets.

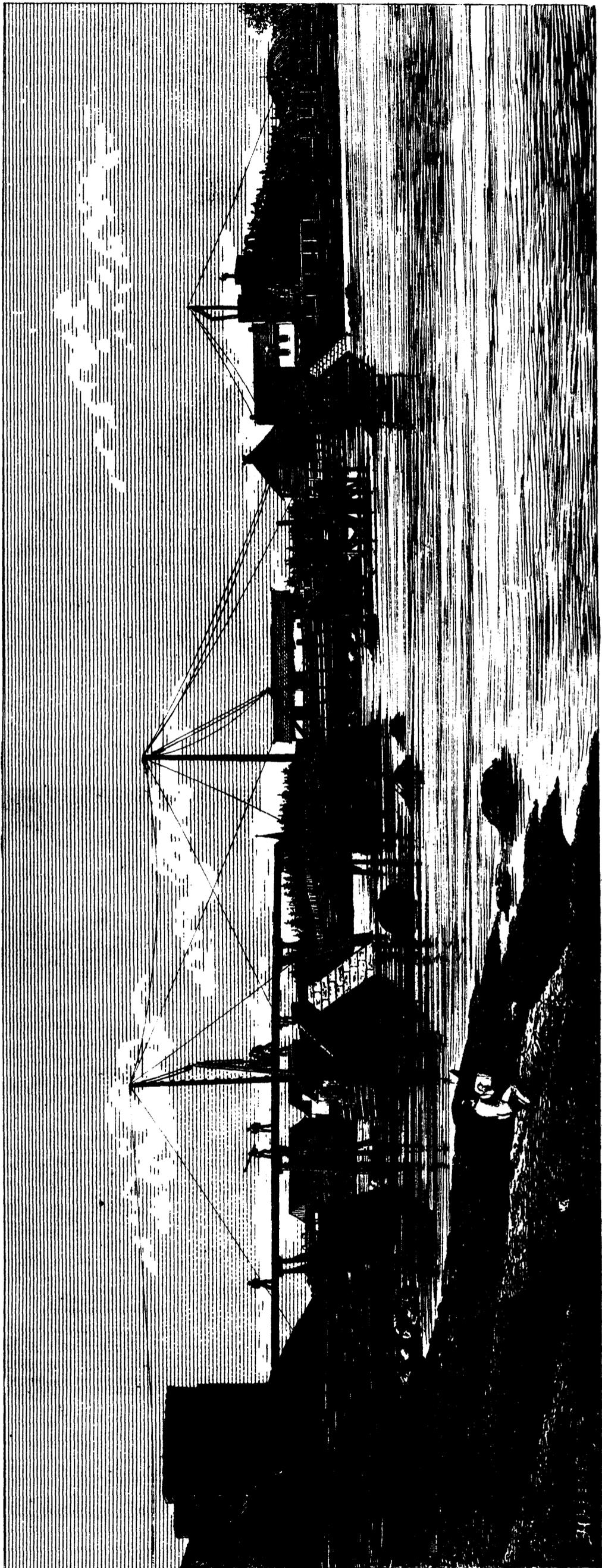
La *Minerve* dit que M. Cassidy, M. P. P., a accepté la candidature à la Mairie que lui ont offerte un grand nombre de citoyens de Montréal.



L'HON. JUGE MONDELET.



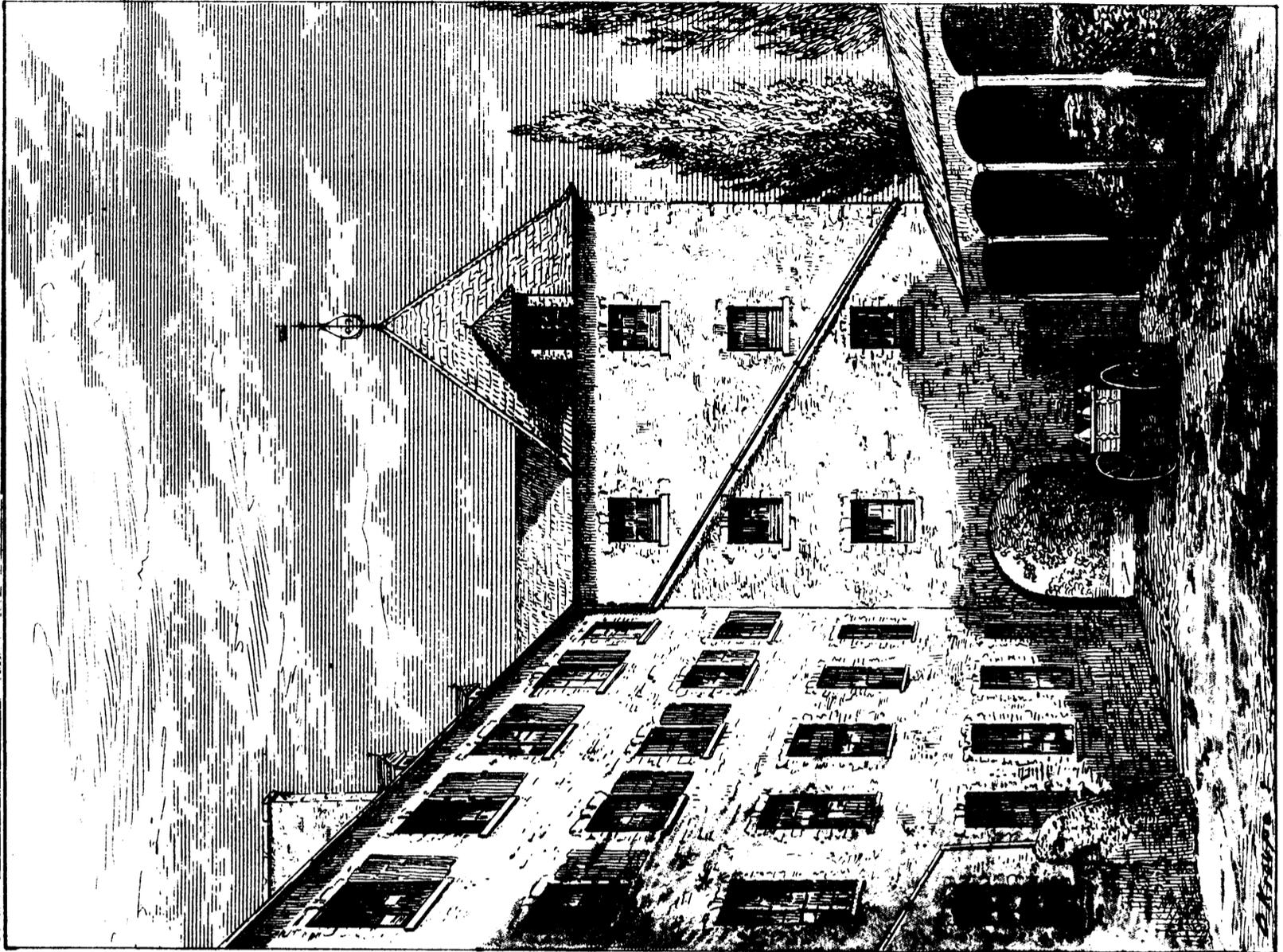
VUE SUR LA RIVIERE MIRAMICHI, NOUVEAU BRUNSWICK.



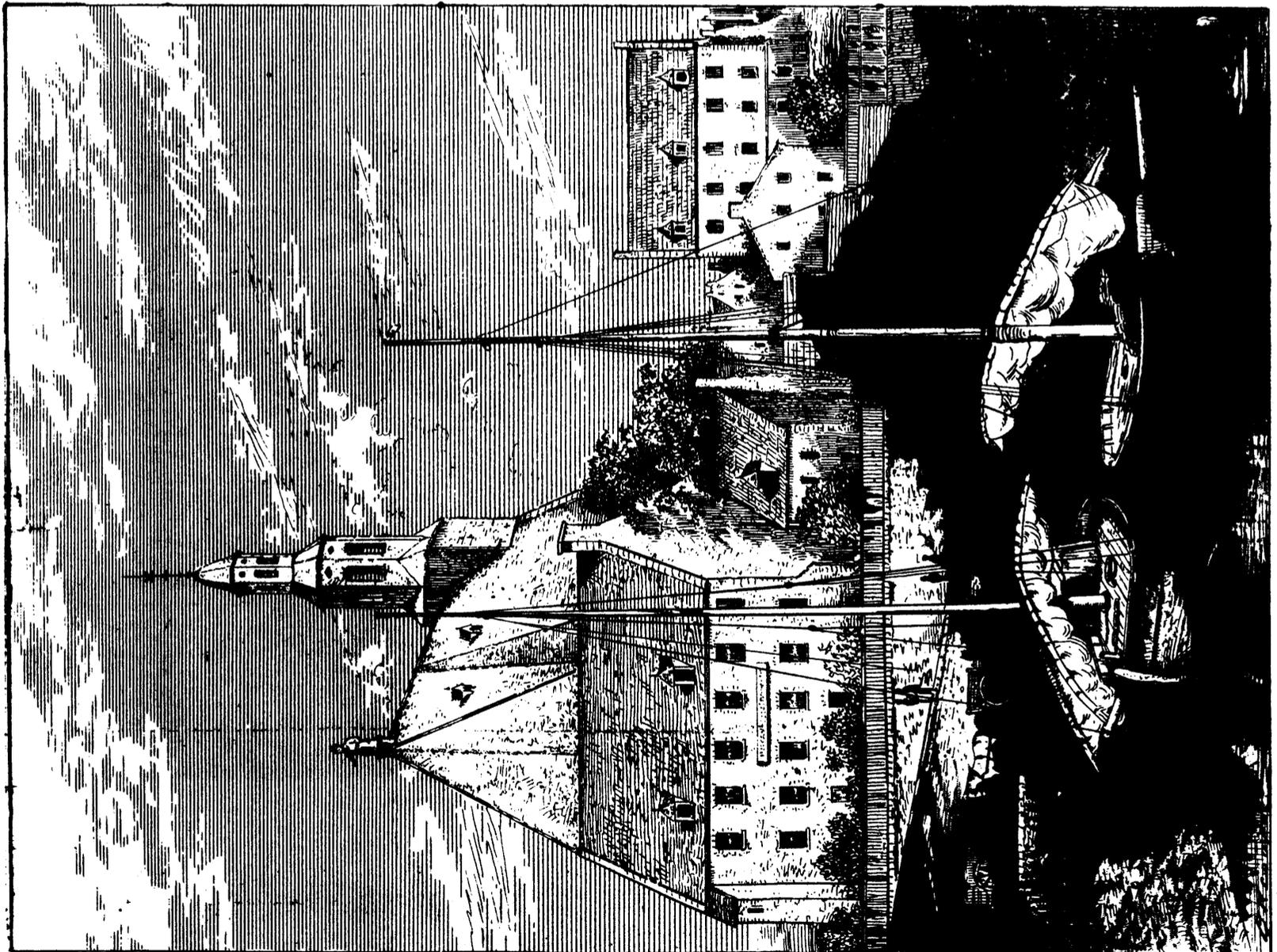
LE PONT DU CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, À RIMOUSKI, PENDANT SA CONSTRUCTION.



LE BATEAU DE SAUVETAGE.



CROQUIS DANS LA COUR DU VIEUX SÉMINAIRE DE MONTRÉAL.



L'ÉGLISE DE NOTRE DAME DE BONSECOURS, À MONTRÉAL.

## L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 19 DECEMBRE, 1872.

## L'ANGLETERRE ET SES COLONIES.

M. Knatchbull-Hugesen, sous-secrétaire des colonies, a fait une lecture dans une ville quelconque de l'Angleterre sur l'importance des colonies et la nécessité de les garder étroitement unies à l'Angleterre. Le *Times* reste ébahi devant tant d'audace. Il faut, suivant lui, que les idées aient beaucoup changé ou marché pour qu'un homme attaché au gouvernement puisse aujourd'hui impunément dire: "Tout gouvernement qui veut inter-prêter exactement et représenter fidèlement les sentiments et les vœux du peuple anglais doit s'attacher à favoriser et à cimenter le lien d'union qui existe entre l'Angleterre et ses colonies.....C'est presque un crime pour des orateurs ou des écrivains que d'insinuer qu'un tel gouvernement peut désirer l'aliénation des colonies."

Il y a quelques années, l'expression de semblables opinions aurait trouvé fort peu d'écho. L'école qui demandait la séparation des colonies est maintenant morte; le *Times*, malgré ses sympathies pour elle, est obligé de l'avouer. Les paroles de M. Hugesen reflètent bien fidèlement le sentiment populaire de l'Angleterre. Il y a eu réaction fortement accentuée dans le sens colonial: c'est ce que constatait aussi M. Blake dans son récent discours à Cornwall. Le *Times*, qui ne se donne pas le luxe des idées grandes ou généreuses, explique ce changement par le fait que le sentiment se mêle souvent aux intérêts et quelquefois les déplace dans l'inspiration comme dans la direction d'une politique quelconque. Il est évidemment désappointé de cette nouvelle évolution de l'opinion publique et il cherche à se consoler en réfléchissant qu'aujourd'hui l'administration des colonies coûte au budget impérial un million deux cents mille louis sterling de moins qu'autrefois. Plus tard, il change d'avis—cela lui arrive régulièrement au moins une fois par semaine—et nous dit, d'un ton frisant l'insolence et la grossièreté: "L'Angleterre, évidemment, vous impose des fardeaux et des humiliations dont vous auriez droit d'être mécontents; que ne demandez-vous votre indépendance? On vous la donnerait avec plaisir; l'Angleterre serait bien débarrassée et vous seriez plus libres." Ce n'est pas textuel, mais c'est la substance exacte de ce que nous déclare le *Jupiter Tonnant* de la presse anglaise.

Cette sortie aussi naïve qu'intempestive a provoqué une véritable explosion de sentiments précisément contraire chez tous les enfants de "mère Britannia." Le *Times* a été universellement condamné. Les journaux et les hommes publics ont énergiquement protesté contre son opinion. Lord Kimberley, ministre colonial, M. Hugesen, son sous-secrétaire, ont prononcé de nouveaux discours où ils ont affirmé que la politique du gouvernement et le sentiment populaire voulaient l'intégrité de l'empire, qu'il ne pouvait pas être question de rupture avec les colonies, qui faisaient et font encore la gloire et la prospérité de l'Angleterre.

Le *Times*, bon enfant, oublie son article de la veille, et proclame que tout cela est bien correct et que ces discours sont l'écho fidèle de l'opinion publique en Angleterre. On serait bien naïf après des revirements aussi soudains, d'attacher trop d'importance aux idées ou aux opinions émises par cette feuille.

Si l'on se retourne vers le passé, vers un passé même très récent, l'on découvre que la politique du gouvernement actuel s'est singulièrement modifiée à l'égard des colonies. En 1870, Gladstone proposait à la Chambre des Communes la formation d'un comité sur le gouvernement des colonies; il faisait en même temps un bout de discours où perçait très clairement l'idée, le désir d'une séparation. Disraeli, chef du parti conservateur, s'éleva avec force contre cette tendance du gouvernement et la signala comme un danger sérieux pour l'Angleterre. Le bon sens populaire était avec lui: c'est à compter de ce moment que commença la réaction en faveur du maintien des colonies, réaction devenue assez forte pour obliger le gouvernement à adopter une politique diamétralement opposée, comme l'indique aujourd'hui le discours de Lord Kimberley, qui est la contre-partie de l'opinion émise en 1870 par Gladstone, son collègue.

J. A. MOUSSEAU.

Nous avons dit un mot d'une correspondance signée "Justitia," publiée dans le *Nouveau-Monde* et dans laquelle l'auteur, disait des choses graves, contre l'archevêque et le séminaire de Québec, les Sulpiciens et en général tous ceux qu'on appelle gallicans. Mgr. de Montréal a jugé à propos de condamner cette correspondance dans une lettre adressée aux rédacteurs du *Nouveau-Monde*.

## INDUSTRIE.

Il va s'établir très prochainement à St. Hyacinthe une manufacture de galons. Des industriels français MM. Lemetayer-Masselin & Cie., ruinés par la dernière guerre, viennent nous offrir le secours de leur science industrielle et de leurs bras. Ils ont jusqu'ici reçu un assez bon encouragement. Plusieurs maisons commerciales importantes de Montréal et de Québec ont promis d'écouler leurs produits. Le succès, quant au marché, est donc assuré. C'est déjà beaucoup, mais ce n'est pas assez. Il faut les capitaux, et ces manufacturiers français ne les ont pas. La somme demandée pour commencer les opérations sur un pied limité est extrêmement petite, presque insignifiante \$2,000, ou \$4,000. L'emprunt est à s'effectuer: MM. Lemetayer-Masselin & Cie., offrent tant de garanties de capacité et de respectabilité que les personnes les mieux posées de St. Hyacinthe n'ont pas hésité à se charger de trouver les fonds; le Revd. Messire Tétreau, du collège, MM. R. St. Jacques, Louis Côté, J. A. Chicoine et J. A. Laferrère, sont ceux qui ont noblement pris la cause industrielle en mains et qui ont entrepris de doter leur ville d'une manufacture qui, malgré ses débuts modestes, pourra fournir un travail continu et rémunérateur à plusieurs centaines de familles, et cela dans un avenir assez prochain.

La chose est d'autant moins douteuse que l'article pourra être livré au commerce de la Province et de la Puissance pour un prix moins élevé que celui payé par les importateurs pour le même article. L'emprunt marche si bien que les machines nécessaires sont déjà commandées en France et arriveront prochainement: les travaux commenceront de bonne heure au printemps. Nous formons les vœux les plus ardents pour que tout aille bien.

"L'Opinion Publique" est heureuse de voir les idées qu'elle a tant avouées prendre corps et vie; cette entreprise de St. Hyacinthe a ses sympathies toutes particulières. Elle est sous le patronage du collège de St. Hyacinthe, de cette grande et belle maison qui a tant fait pour le bien du pays; M. Chicoine, dont l'intelligente activité a déjà fait beaucoup pour l'agriculture et la colonisation, s'y est consacré tout particulièrement.

La province de Québec verra ses progrès industriels inaugurés et promus par nos frères de cette pauvre France si terriblement bouleversée et éprouvée, par nos frères de France que d'affreux malheurs chassent de leur patrie. Faisons en sorte qu'ils trouvent ici, comme le disait si généreusement la "*Montreal Gazette*" il n'y a que quelques jours, une sympathie et un encouragement dont ils sont si dignes et qui leur adoucissent les amertumes de l'exil: qu'ils trouvent ici, en un mot, de véritables frères. Que les bourses se dilatent comme les cœurs et qu'on leur prête, qu'on leur donne, non pas \$2,000, mais \$4,000,00, mais \$10,000, s'il le faut. Ce sont les enfants de notre première mère; ils ont droit à nos secours. Ces secours doivent être fournis d'autant plus libéralement qu'ils nous seront rendus au centuple par le développement industriel dont ils seront l'instrument.

J. A. MOUSSEAU.

## ERRATA.

Quelques fautes typographiques se sont glissées dans la partie de la biographie de Walter Scott, qui a paru dans notre dernier numéro. A un endroit il faut lire George IV au lieu de Guillaume IV et dans un autre \$2,000,000, au lieu de 20,000,000.

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

## SÉANCE DU 9.

M. FOURNIER propose la 2e lecture de son projet de loi tendant à prévenir les menées corruptrices aux élections municipales et de commissaires d'écoles.

Le procureur général ne voit aucune nécessité d'adopter une pareille mesure, et il espère que le député de Montmagny n'insistera pas.

M. BELLEROSE propose le renvoi de la mesure à trois mois. Cet amendement est adopté sur la division suivante:

Pour:—MM. Chauveau, (Québec) Robertson, Ouimet, Irvine, Cauchon, Mailhot, Bellerose, Verreault, Chauveau, (Rimouski), Lavallée, Brigham, Méthot, Beaubien, Dorion, Eddy, Lalonde, Mailloux, LeCavalier, Gendron, LaRue, Sawyer, Poupore, Bellingham, Houde, Gérin, Pelletier, (L'Assomption), Dugas.—27.

Contre:—MM. Joly, Holton, Marchand, Fournier, Mollieur, Lafontaine, Laberge, Robert, Daigle, Gill, Laframboise, Bachaud, Cassidy, Sanders, Roy, Lynch, Sylvestre, Gagnon, Peltier, (Bellechasse), Tremblay, Larochelle, Rhéaume, DeBeaujeu, Hearn.—24.

## SÉANCE DU 10.

M. BACHAUD a présenté un projet de loi pour assurer l'indépendance de la chambre et dans ce projet de loi il y avait une clause qui déclarait inhabile à siéger toute personne recevant un salaire même temporaire du gouvernement. M. Chapleau avait fait mettre cette clause de côté. Lorsque le projet de loi revint devant la chambre, M. Bachaud déclara qu'il valait autant rejeter tout le bill que rejeter cette clause et il proposa que la clause en question fût remise dans le projet de loi.

La chambre s'est divisée également sur cet amendement. Le président obligé de donner sa voix prépondérante, a voté pour l'amendement, qui a été adopté.

Voici cette division:

Pour:—MM. Bachand, Cassidy, Daigle, DeBeaujeu, Fortin, Fournier, Gérin, Gill, Holton, Joly, Laberge, Lafontaine, Laframboise, LaBocque, Laurier, Lynch, Malhot, Marchand, Mollieur, Peltier, (Bellechasse), Pozer, Robert, Roy, Sylvestre, Tremblay.—25.

Contre:—MM. Beaubien, Bellerose, Bellingham, Chauveau, (Québec), Chauveau Rimouski, David, Dugas, Eddy, Gagnon, Houde, Irvine, (Sol. Gén.) Lalonde, LaRue, Lavallée, Mailloux, Méthot, Ouimet, (Pro. Gén.) Pelletier, (L'Assomption) Picard, Robertson, Robitaille, Sanders, Sawyer, Trudel, Verreault.—25.

## SÉANCE DU 11.

L'intérêt de la séance du 11 s'est porté sur les délibérations du Conseil Législatif. Il s'agissait du bill abolissant le double mandat qui avait été adopté par la chambre.

Sur l'interpellation de M. Thibaudeau MM. Archambault et Beaubien déclarèrent que le gouvernement en faisait une question libre; mais l'un et l'autre parlèrent contre la mesure.

Presque tous les membres prirent la parole.

Une motion tendant à biffer dans le bill tout ce qui a rapport au Conseil Législatif fut perdue.

M. Ross proposa le renvoi pur et simple du bill comme étant un empiètement sur les droits et privilèges du peuple. Cette motion fut adoptée par 18 contre 5. Les cinq qui ont voté pour l'abolition du double-mandat sont les Hons. MM. Thibaudeau, Armstrong, Proulx, Starnes et Rodier.

Dans l'assemblée législative, M. Ouimet introduisit un bill à l'effet de faire déclarer que le vingtième juge de la Cour supérieure ne devra pas nécessairement résider à Montréal.

Pendant qu'on tuait au conseil législatif le bill abolissant le double-mandat, une discussion très vive avait lieu à l'assemblée législative au sujet du bill de M. Bachand concernant l'indépendance des membres. M. Chapleau, revenu à Québec, voulait prendre sa revanche en faisant retrancher dans le bill de M. Bachand la clause qu'il en avait fait enlever et qui y avait été remise, la veille.

Cet amendement engendra une longue discussion pendant laquelle un grand nombre de questions d'ordre sont soulevées de part et d'autre et éliminées comme étant contre les règlements de la chambre.

Les arguments mis en avant ont été les mêmes que ceux employés lorsque la mesure a été présentée, il est donc inutile de les répéter.

Les principaux orateurs ont été MM. Holton, Chauveau, Joly, Chapleau, Marchand, Cassidy et Irvine. L'amendement, a été mis aux voix à six heures moins cinq minutes et perdu sur la division suivante:

Pour:—MM. Bellerose, Brigham, Chapleau, Chauveau, Dugas, Eddy, Gendron, Irvine, Lalonde, Larochelle, Larue, Lavallée, Lecavalier, Locke, Méthot, Ouimet, Peltier, Picard, Poupore, Robertson, Robitaille, Sanders, Sawyer, Trudel, Verreault.—25.

Contre:—MM. Bachand, Bellingham, Cassidy, Daigle, David, DeBeaujeu, Dorion, Esinart, Fournier, Gérin, Gill, Holton, Houde, Joly, Laberge, Lafontaine, Laframboise, Larocque, Laurier, Lynch, Malhot, Marchand, Mollieur, Pelletier, Pozer, Robert, Roy, Sylvestre, Tremblay.—29.

Le soir grand émoi à la chambre par la lecture d'une lettre dans laquelle M. Cauchon annonçait qu'il donnait sa démission comme membre de la chambre.

M. Cauchon voyant que le sentiment de la chambre était contre lui avait jugé à propos de se retirer.

L'hon. M. IRVINE propose l'émanation d'un nouveau writ pour le comté de Montmorency. En faisant cette motion, l'honorable député explique la position qu'il a prise dans cette affaire. Après avoir examiné les témoignages il en est venu à la conclusion: 1o. Que les témoignages pris devant le comité établissent le fait que, lors de la dernière élection, M. Cauchon avait part aux profits et revenus de l'Asile de Beauport et par conséquent était intéressé au contrat; 2o. Qu'en conséquence, d'après la loi sauvegardant l'indépendance du Parlement, son élection était nulle; 3o. Qu'après l'expiration du délai fixé pour la présentation des pétitions d'élection, la chambre avait toujours le droit de se saisir de la question comme affectant ses privilèges et son indépendance. Il avait donc cru devoir en avertir le député de Montmorency et lui conseiller de résigner.

## SÉANCE DU 14.

M. JOLY remit la question des terres devant la chambre. Il proposa la réconsidération du vote du 30 novembre et la nomination par la chambre d'un comité chargé de faire une enquête sur l'administration des terres avec pouvoir d'envoyer chercher personnes, papiers et records.

Un amendement proposé par M. Bellingham et soutenu par le gouvernement fut emporté par un vote de 41 contre 19.

Le bruit courait, samedi dernier, à Québec, que MM. Irvine et Robertson ne s'entendaient pas avec leurs collègues, parlaient de résigner.

Cette nouvelle été depuis contredite.

M. Gérin doit proposer cette semaine que les conseillers législatifs soient à l'avenir nommés par le peuple.

On parle aussi d'une autre motion demandant purement et simplement l'abolition du Conseil Législatif.

## Messieurs les Rédacteurs,

Sachant, par la lecture de votre intéressant journal, que vous prenez une part active à tout ce qui a rapport au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, en un mot au progrès en général, je prendrai donc aujourd'hui la liberté de vous demander un petit espace dans votre aimable feuille pour y insérer quelques remarques sur notre jolie ville de Chatham (Ontario). Je vous dirai donc le plus brièvement possible que depuis dix ans Chatham a fait des progrès immenses tant sous le rapport agricole que sous celui de l'industrie. Il y règne aussi une très-grande activité quoique sa population n'ait pas encore atteint tout-à-fait le chiffre de 7000 âmes. Il faut vous dire qu'il n'y a pas que Londres qui ait sa Tamise: notre petite ville est coupée en deux par une de ces rivières, quoique très étroites, font les délices et sont les richesses du Canada en général, et celle en particulier des endroits où elles passent; le nom de notre charmante rivière est donc "La Tamise"; oui, c'est une belle Tamise que nous avons, vû surtout qu'elle peut recevoir avec sûreté des navires tirant au moins dix à douze pieds d'eau. Une ligne de steamboats régulière fait le trajet de Chatham à Montréal une fois par semaine et nous avons de plus les chars deux fois par jour. Comme vous le voyez, tous ces avantages sont propres à rendre avant longtemps notre ville, une des

plus prospères de l'Ouest. Notre Tamise peut aussi s'enorgueillir cette année de donner l'hospitalité au *Gunboat* "Prince Alfred," en s'étant chargée de l'hiverner convenablement vis-à-vis la ville. Il n'y a pas de doute que la réception qui fut faite au "Prince Alfred" par les citoyens de Chatham et celle que lui fait tous les jours la Tamise, l'engageront à nous revenir chaque hiver. Vous dirais-je aussi que trois Propellers sont en voie de construction sur les bords, encore, de la Tamise qui soupire et qui attend cependant avec patience les beaux jours du printemps pour porter avec orgueil sur ses eaux limpides ces trois vaisseaux qui la sillonneront en tous sens. Chatham a aussi la gloire d'avoir, le premier, en Canada, manufacturé un engin à vapeur, à l'usage des incendies, et lequel, l'hiver dernier, dans un concours avec un engin des États-Unis remporta la palme sur ce dernier. Mais ce qui va faire époque dans l'histoire de notre ville encore au berceau, c'est la formation d'une compagnie du gaz qui sera prête sous quelques jours à l'éclairer. Cette amélioration est sans contredit une de celle dont nous avons le plus besoin. Je ne puis terminer, messieurs les rédacteurs, sans vous dire que nous avons fondé une société St. Jean-Baptiste et de Bienveillance en même temps, afin d'entretenir l'union et l'harmonie entre nous Canadiens-Français qui nous trouvons ici jetés au milieu de nations étrangères; nous avons aussi formé cette société dans un but de secours mutuels, et dans le but encore de conserver notre belle langue française qui est même plus négligée ici qu'aux États-Unis. Dans nos écoles mêmes catholiques, la langue française n'y est point du tout enseignée, en sorte que nos enfants en y appartenant que l'Anglais devient bientôt à ne parler que cette langue, tout en oubliant leur langue maternelle, étant tous les jours en contact avec des enfants d'origine étrangère. Voilà, comment le beau langage de l'univers se trouve en bien des endroits du Haut Canada, abandonné et oublié par ses propres enfants; c'est malheureux, c'est désolant pour nous. Cependant, nous ne perdons pas espoir, il faut qu'avant peu, nous ayons ici une école française et je dis qu'avec du travail et de l'énergie nous l'obtiendrons bientôt.

Tout à vous,

Un de vos abonnés,

N. TETRAULT

Chatham, Ont., 9 déc. 1872.

On nous écrit de Québec :

Je désire vous dire un mot d'une pièce dramatique qui dans quatre représentations consécutives a remporté un succès magnifique : "L'Intendant Bigot" est un véritable petit chef-d'œuvre dramatique en six actes. L'auteur a su soutenir l'intérêt jusqu'à la fin. Le quatrième acte est très-malin et vous montre d'une manière claire et précise que si l'Anglais s'est emparé de notre territoire, ce n'est que par la trahison de Bigot. La pièce est parfaite, puisqu'elle a été critiquée par le *Mercury*.

A propos, ce pauvre *Mercury*, a encore une fois changé de couleur. Il change à chaque saison. Ce n'est pas le *Mercury* qui dirige son thermomètre politique, mais... l'argent. E. A.

On nous écrit de Marieville :

Les élèves du collège de Ste. Marie de Monnoir, viennent de lancer dans le monde littéraire, une petite feuille qui a nom : "L'Echo du Collège de Monnoir." L'impression du journal se fait au collège, et les typographes sont les écoliers mêmes. Le petit journal a une apparence de santé et de jeunesse admirable; la rédaction en est bien faite et promet beaucoup.

C'est un progrès sensible. Ce journal, tout petit qu'il soit, est une preuve écrite qu'au collège Monnoir on tient à promouvoir les lettres et les arts.

Succès et longue vie, petite feuille.

On parle toujours de chemins de fer ici, on est toujours en négociation, en pourparlers, et rien n'avance. Nous sommes dans une position alarmante. Il y a trois ou quatre ans, un règlement allouant quinze mille piastres à la compagnie Stanstead, Shefford et Chambly a été voté par nos municipalités et avec l'approbation du lieutenant-gouverneur.

On nous promet vaguement que le chemin projeté par cette compagnie se fera. Mais rien ne bouge.

La Cie. Montréal, Sorel et Chambly nous fait les yeux doux. Les offres faites par cette dernière sont réellement avantageuses. Mais que faire en face de notre engagement. L'embaras du choix est chose critique. Hâtez-vous, M. Foster, sinon, bonjour. Si vos promesses ne sont que des leurres pour nous faire manquer notre chemin, nous vous plantons là.—"Mieux vaut un tiens que deux tu l'auras."

Marieville, déc. 1872.

## CORRESPONDANCE DE QUÉBEC.

### ECHOS PARLEMENTAIRES.

Dernièrement, grâce à un billet d'entrée, obtenu à grande peine, je pénétrai dans la salle de notre Assemblée Législative.

Cependant, je fus, ce jour-là, l'objet d'une insigne déférence, puisque c'est dans la tribune de l'Orateur que je pus m'asseoir, silencieux et attentif.

Le président venait de prendre son siège, avec toute la majesté que lui donnent les prérogatives royales, dont il est l'infailible interprète.

De cet observatoire favori, j'embrassai de bien près, et à mon aise, le lieu où se discutent les destinées nationales.

J'avais, au bout de ma lunette, chaque député; impossible de perdre un trait de leurs physionomies, une seule parole tombée de leurs lèvres.

C'était justement là le but de mes désirs, la raison unique de ma présence à cette tribune, inaccessible, ordinairement, au commun des mortels, si ce n'est à la plus belle partie du genre humain.

J'en profitai amplement, comme vous allez voir.

Car rien, suivant moi, n'est plus digne d'attention que cette assemblée d'hommes, réunis au nom du droit, investis du prestige de la délégation populaire, travaillant en communauté diverse d'opinions et d'idées;—qui toutes, cependant, convergent vers un même point: la réalisation du progrès et de l'abondance, étroitement unie à celle d'une vraie liberté.

En voyant se dérouler les divers incidents de la séance, je me pris à penser aux hommes illustres, qui, sous l'Union, firent

tant de fois retentir la Chambre de l'éclat de leur parole, et dotèrent, en même temps, le Canada d'institutions restées à jamais célèbres dans nos annales.

Plusieurs, de ceux-là, ne sont plus, que nous pleurons encore, et combien laissèrent le parlement, pour continuer, sur un autre théâtre, la tradition d'équité et de justice qui fut, de toute leur vie, le plus bel ornement.

Je revis, d'abord, au premier rang, l'infortuné Thomas D'Arcy McGee, cet immortel Irlandais, disparu, soudain, dans une catastrophe, dont le temps n'a pu encore calmer l'amertume et la douleur.

Et je me souvins alors du jour où, pour la première fois, je le vis à la tribune, dominant, sans crainte, l'aréopage.

Comme il sentait bien, dans son âme, qu'il pouvait parler en maître!

L'auditoire de gentilshommes qui l'écoutait, s'emblait s'oublier en sa présence. Et lui, profitant de cette tacite concession faite à son génie oratoire, la pliait, au gré de ses fortes volontés, sous sa fougueuse improvisation, ouvrait, devant elle, de resplendissants horizons, la promenait, à la lueur de ses idées, dans des sites inconnus; mais toujours avec cette grandeur polie, cette dignité du sévère Athénien de l'âge antique.

C'était, pour tout dire, le type accompli de l'orateur parlementaire.

Je pensai, ensuite, à celui que l'on appelle, avec orgueil, aujourd'hui, l'honorable juge Loranger, cet orateur alerte, gracieux et abondant, dont l'argumentation, artistement dissimulée sous une phrase harmonieuse, ravissait, étonnait, pénétrait les esprits les plus âpres à la conviction.

Était-il possible, dites-le, de rappeler cette ancienne tribune, avec ses triomphes et ses joies, sans mêler ce nom célèbre à ses joies et à ses triomphes.

Je n'oubliai pas, non plus, M. Sicotte, dont le discours cadencé, correct et digne, portait, bien des fois, l'alarme dans le camp ennemi, et les allégresses de la victoire chez ceux qui combattaient à ses côtés.

Et qui n'a pas entendu M. Turcotte, enlevé, lui aussi, dans toute la maturité de l'âge et du talent.

Il fut, de ce temps-là, le tribun sans reproche.

Sa voix forte, ses superbes allures, ses éclats de voix, menaçants et indignés, faisaient dresser la tête et battre le cœur.

Qu'il était beau à voir, lançant, à brûle-pourpoint, de suprêmes défis à ses adversaires! Il les citait à son tribunal, leur adressait des questions, les terrassait du poids de son éloquence; mal à l'aise, toutefois, sous la coupole du parlement, mais prenant son vol attier, sa singulière désinvolture, dans les assemblées en plein air, quand le peuple écoutait, debout, l'oracle de ses pensées, soit qu'il tonnât contre l'injustice des grands, ou qu'il se constituât l'ardent défenseur des volontés populaires.

Et l'imminent Papin!... croyez-vous que je ne m'arrêterai pas, un instant, devant cette grande figure en présence de celui qui fit rêver mon imagination?

J'étais jeune alors, mais, vous le savez, le jeune âge est, avant tout, le miroir, fidèle et pur, de tout ce qu'il y a de beau, de grand, de patriotique. Et, à présent que j'ai vieilli, j'aimerais à le revoir vivant, pour l'entendre et l'applaudir encore.

Pouvais-je finir la liste incomplète des intelligences qui ont marqué cet époque d'un immortel reflet, sans rappeler un homme, jeune encore, que je revois, en ce moment, avec sa belle tête, ses cheveux noirs et bouclés, son attitude gracieuse, sa voix pénétrante.

Je veux parler de M. Charles Laberge, aujourd'hui rédacteur du *National*.

Ses discours faisaient époque, et chacun aimait à l'entendre, comme on aime à écouter, rêver, dans les lointains de la solitude, une voix dont le timbre fait résonner joyeusement l'écho des grands bois. Sans qu'il s'en aperçût, et avec la meilleure grâce du monde, il saisissait son auditoire, le suspendait, avide, à ses lèvres, d'où coulaient, harmonieuses, des paroles pleines de sagesse et de bons sens politique.

A son départ de la Chambre, il emporta les regrets unanimes et son absence créa un vide que jamais, depuis ce temps-là, les volontés populaires n'ont pu remplir.

Mais un incident inattendu me força bien vite de rompre le cours de mes souvenirs.

Les deux partis étaient en présence, et Mars planait, avec un sourire moqueur, aux voûtes transparentes du Palais Législatif.

L'engagement devenait général, car le gouvernement, dans la personne de son premier ministre, avait jeté à l'opposition un souverain défi.

Partout, sur les banquettes, chacun se demandait, à l'oreille, quel serait l'Horace ou le Curiace de ce combat singulier.

Je fus témoin, en ce moment, d'une lutte audacieuse et charmante, où la gauche et la droite se distinguèrent également.

Il me vint alors à l'idée de peindre quelques silhouettes parlementaires, prises à vol d'oiseau, mais avec la plus franche impartialité.

Je les offre au lecteur comme le pâle souvenir d'une session qui s'en va.

Vous voyez, d'abord, au premier rang de la droite, l'hon. M. Chauveau, premier ministre.

Tout le monde connaît cet orateur élégant. Sa phrase, nette et classique, séduit la galerie, captive l'attention de ses collègues et de la chambre.

Il est là, à son siège, attendant, impassible, le signal de l'engagement. On croit deviner, dans son attitude rêveuse, qu'il médite les plans d'une campagne, dont il sortira, sans doute, avec les palmes de la victoire. La lutte va bien à son tempérament chaud et bouillant, et il l'appelle de ses vœux.

Toujours prêt à la réplique, il se dresse, il argumente, il parle, il tressaille, il court sur les premières lignes de la bataille, s'exposant, avec joie, au feu de l'ennemi. Il démasque, sur son passage, les pièges qu'on lui tend; les perçant à jour de sa parole aiguë, courroucée, il les montre du doigt, et les signale à l'opinion publique.

Si quelqu'un de l'opposition le pique au flanc, c'est alors qu'il se dévoile, et l'on reconnaît de suite, en lui, l'orateur par excellence.

Son style y gagne en coloris, son argumentation en justesse et en énergie.

D'ailleurs la réputation de M. Chauveau fait partie de notre histoire contemporaine; la renommée a déjà porté son nom jusqu'au sein de la vieille Europe; et des hommes, experts et honorés dans les lettres, n'ont pas craint de le comparer aux premiers orateurs, en disant que dans la patrie de Lamartine on n'eût pas mieux parlé.

Voyez-vous vis-à-vis de lui, à gauche, cet homme sympathique, à l'œil serein, au maintien noble, à la chevelure grisonnante.

C'est M. Joly, député du comté de Lotbinière, et chef de l'opposition.

Rares sont ceux qui possèdent, à un plus haut degré, cette manière polie, engageante, dont le charme gagne tous les cœurs.

Il a un genre original de discuter, genre doucereux, mais piquant, spirituel, plein de détours fins et caustiques, qui étonnent et que l'on admire.

Personne ne connaît mieux que lui l'art de railler quelqu'un, mais il y met une bienveillance si cordiale, si sincère, qu'il ne blesse jamais sans retour la victime qu'il a choisie.

Son élocution est vive, saillante, et ne manque pas de nerf qui caractérise la langue française.

Il possède l'amitié de tous; ses adversaires mêmes, sont les premiers, après la séance, à lui serrer la main, à le combler de leurs félicitations.

Son opposition au ministère est dénuée de toute amertume, et impartiale.

Il est, en un mot, le vrai type du gentilhomme, dont le cimeter se retrouve toujours dans les chemins de l'honneur.

Et quel est donc cet homme, à droite, écrivant et travaillant sans cesse?

Sa mise est propre, sans être recherchée; son front grand, ses cheveux plats, son œil vif, ses manières distinguées, révèlent, au premier abord, quelqu'un qui n'est pas ordinaire.

Je nomme l'honorable M. Langevin, commissaire des travaux publics.

Jeune encore, il a fourni, en politique, une carrière presque sans égale, et bien des députés, plus âgés que lui, n'ont pas conquis d'épaulettes aussi brillantes que les siennes.

A trente ans, Québec s'empressait de lui offrir le fauteuil civique, pendant que ses talents et de merveilleuses dispositions pour la chose publique, le signalent aux suffrages populaires, qui le trouvent digne d'aller siéger dans les conseils de la nation. Il fallait cette arène à son énergie fébrile et sans cesse renaissante.

Depuis cet époque, nous l'avons vu, à toute heure, sur la brèche, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

A ses débuts, il rencontra, comme tous les autres, de multiples obstacles; mais, loin de ralentir son ardeur, elles ne firent que stimuler son courage et sa ténacité. Il allait au devant d'elles, les sollicitant, afin de les vaincre avec plus d'éclat.

En Parlement, c'est un dialecticien remarquable, et il a, pour sûr et fidèle auxiliaire, une prodigieuse mémoire.

Il administre avec tact nos plus importants départements. Sa ponctualité est devenue proverbiale, car pas un ne veille, avec plus de sollicitude que lui, sur les choses confiées à sa garde et à son discernement.

Mal à l'aise dans cette chambre, c'est le pouvoir fédéral qu'il lui faut, ses combats à outrance, ses vastes théories, ses problèmes diplomatiques.

L'avenir offre de royales perspectives à M. Langevin, et il ira loin, et haut, dans cette route si vaillamment battue.

Qui ne connaît M. Cauchon, cet écrivain habile, plein de nerf et de persuasion. Pas un sujet qu'il n'ait traité, pas une question qu'il n'ait étudiée sur toutes ses faces. En politique, il compte autant d'ennemis que d'amis, et c'est toujours avec gloire qu'il a eu raison des premiers. Quand il parle, à la chambre, on reconnaît le vieux jouteur, l'homme savant, auquel l'énergie n'a jamais manqué dans le cours de sa longue et laborieuse carrière.

A lui seul, il est une puissance. C'est, vraiment, une nature supérieure.

Tous connaissent M. Fournier.

Sa position exceptionnelle le met en évidence, et, en ces derniers temps, nul n'a fait, avec plus de raison, parler de lui.

Arrivé tard en chambre, il soutient bien la réputation qui l'y a précédé.

Son port est noble, son maintien sévère et digne.

Il parle avec froideur, mais on sent quel chaud patriotisme fait battre sa poitrine.

S'il relate une vérité, un soupçon, une rumeur, c'est toujours avec précaution et prudence. L'étude, une longue expérience, lui ont, sans doute, appris combien il est pénible, une fois engagé dans une route, de reculer et de s'enfuir. C'est pour cela qu'il ne se laisse jamais aller au courant d'une improvisation légère et sans but apparent.

On peut, sans crainte, classer M. Fournier parmi les grandes personnalités de l'enceinte législative.

Chacun aime à entendre M. Ouimet, procureur-général.

Sa voix sonore, son geste sobre commande le respect dû à son talent et à sa position élevée. Il excelle à expliquer un point obscur, une question équivoque, ou confuse, et difficile serait le moment de le remplacer à son banc de ministre. Je le repête, on aime à l'entendre car sa phrase est correcte, l'idée se dégage bien, et il s'exprime avec une sincérité si complète qu'il force son auditoire à penser comme lui.

J'ai hâte d'arriver à ce jeune homme que vous voyez là-bas, en arrière, à gauche.

Il est grand, un peu mince et droit comme une flèche. Sa chevelure blonde descend, par tresses, jusque sur ses épaules; son maintien est simple, grave, respectueux.

Je ne l'ai jamais approché, mais il me semble que cet homme doit avoir toutes les ardentes sympathies de l'ami sincère et du vrai patriote.

Ecoutez; il parle.

Le silence plane sur l'Assemblée. Les dames n'hésitent plus à interrompre le fil de leur conversation; l'Orateur lui-même, s'incline et prête l'oreille, comme pour goûter encore mieux la voix qui s'élève.

En effet, M. Laurier possède les qualités du véritable orateur. Sa diction est facile, abondante, précise. Il a, dans la voix, une douceur impossible à rendre. Son style brillant, plein de grâce, ne tombe jamais dans la fausse déclamation, ou à travers les ennuyeux détours d'une phraséologie incertaine.

Il pose bien les jalons de son discours. Tout y marche avec ordre, avec symétrie, et l'idée qui préside ne se trouve jamais à la gêne: elle éclate, elle se dessine, elle convainc, elle entraîne. On y reconnaît l'étude, la science, et une profonde passion pour tout ce qui est beau, grand et utile au bonheur du peuple qui lui a décerné ses suffrages.

M. Chapleau est le digne rival de M. Laurier.

Pendant que celui-ci procède par étapes, et avec une lenteur soignée, celui-là ne connaît pas de frein à sa merveilleuse improvisation. Car M. Chapleau est, avant tout, un improvisateur.

Non pas cet improvisateur sans foi, ni loi, courant à la découverte d'une idée cent fois rebattue et mille fois répétée. Non; mais l'improvisateur dans l'abondance du mot.

Il est jeune, et la jeunesse lui prête ses chaudes et exubérantes facultés.

Ses discours ont du style.

Comme avocat, sa réputation est immense. Au barreau, il épuise, à force de recherches, le code criminel, car il est aussi un criminaliste distingué. Il arrache des pleurs aux jurés, et l'accusé des mains de la justice.

Posez devant lui un problème, et il ne cessera de consulter, d'argumenter, jusqu'à ce que le tout soit résolu, bien résolu. Son esprit vif, clair, prime-sautier, ne va pas, par détours, à l'attaque du dilemme; il n'a qu'un chemin, chemin large, spacieux, allant au but tout d'un trait. Et quand, une fois, il est maître du sujet, il escalade, arrache les masques, pulvérise les preuves adverses, résout le problème, et l'auditoire applaudit, convaincu.

C'est alors qu'il est beau à voir, triomphant; sa longue chevelure flotte, et il entonne, de sa voix frémissante et accentuée, l'hymne de la victoire.

M. Chapleau a déjà marqué une large place dans le passé, pendant que l'avenir s'offre à ses regards sous les plus riants aspects. Il ne tient qu'à lui de donner la main à la fortune qui s'avance.

Et combien d'autres mériteraient de figurer dans ce mosaïque incomplet de nos gloires parlementaires.

Je pourrais vous parler, par exemple, des réparties spirituelles de M. Rhéaume, de l'éloquence sévère de M. Irvine, des excellentes dispositions oratoires de MM. Cassidy et Gérin.

C'en est assez, toutefois, pour donner une idée de la physiologie de notre chambre.

La Législature locale peut, avec les brillantes personnalités qui la composent, combattre effectivement les combats de la patrie.

Et, de plus, si le Canada a des droits incontestables devant l'histoire, s'il a des principes à proclamer, un drapeau à défendre, c'est toujours un honneur pour lui, de le faire dans le langage bien-aimé des Royer Collard et des Chateaubriand.

PHILÉAS HUOT.

## LES CHEVALIERS DU POIGNARD.

ROMAN EMOUVANT PAR XAVIER DE MONTÉPIN.

(Suite.)

—Mais celui dont vous parlez, vous le savez aussi, m'avait sauvé la vie!...

—Pour te prendre ton âme et celle de ton enfant?... Un beau service qu'il te rendait là, ma foi!...

—Et maintenant... murmura Alain, —que vais-je lui dire?... et croira-t-il ce que je lui dirai?

—Le mieux, vois-tu, c'est de ne rien lui dire du tout.

—Ah! mère, qu'avez-vous fait là?...

—Ce que je devais, mon garçon. Faut toujours, quand on le peut, empêcher un fou de faire sa folie.

—Eh! —cria Alain, exaspéré par le sang-froid de sa belle-mère et le calme de ses réponses, —pourquoi vous mêlez-vous de ce qui vous ne regardait pas?... Ne suis-je donc plus le maître ici?

—Non, tu n'es pas le maître de donner mon petit-fils au diable! Je l'ai empêché, et j'ai eu raison...

Le jeune pêcheur, pâle de colère, prit sur la table une cruche remplie de cidre et la brisa contre la muraille.

Ensuite avec une attitude menaçante, il fit deux pas vers Jeanne Vatinel.

—Ah! —dit cette dernière, —je n'ai pas peur... Tu es un brave garçon, et tu ne porteras pas la main sur la mère de ta femme...

Cette parole rappela Alain à lui-même.

Sa colère s'éteignit aussitôt; il se laissa tomber sur une chaise, et il cacha son visage dans ses mains.

—Oh! —murmura-t-il d'une voix à peine distincte, —que va-t-il penser de moi?... Il croira que je lui ai menti hier!... Il croira que je lui mens aujourd'hui?... Il m'accablera de son mépris, et, certes, j'aurai bien l'air de l'avoir mérité!...

Cependant Jeanne Vatinel, fort enchantée de ce que la crise avait été moins orageuse qu'elle ne croyait d'abord, laissait Alain se livrer à ses tristes réflexions.

Elle s'était emparée du panier apporté par lui, et elle jetait dans la marmite poissons, homards et tourteaux; les premiers devaient être servis coupés par tronçons et recouverts d'une appétissante sauce à la crème; les autres, mangés au naturel avec un peu de sel et de poivre.

Alain, dont nous connaissons la force physique et la résolution, avait, au fond, une nature morale un peu faible.

Il redoutait les longues discussions, il en arrivait bien vite à accepter les faits accomplis.

Il ne tarda guère à se démontrer à lui-même, par une foule d'arguments, que la non-exécution de sa promesse ne faisait en réalité aucun tort à l'inconnu de la Tour Maudite.

—Il y a plus, —dit-il, —c'est lui rendre un véritable service que de manquer à la parole donnée.

Il aurait eu à subir une foule de petites humiliations.

D'abord, —je connais bien Jeanne Vatinel, —elle aurait refusé de tenir l'enfant avec lui sur les fonds baptismaux.

Qui sait même si j'aurais trouvé dans tout le village une femme ou une fille consentant à servir de commère?

Ensuite, bien certainement, nos parents et nos amis n'auraient point voulu s'asseoir à la même table que lui... C'était donc lui faire sentir d'une manière plus cruelle et plus blessante que jamais l'exclusion dont il est l'objet.

Allons, décidément, dans son intérêt même, tout est pour le mieux.

A ces ingénieux sophismes, Alain ne pouvait s'empêcher de mêler quelques considérations plus personnelles.

Il se dit qu'il avait pris, la veille, un engagement bien ténébreux, et sans réfléchir que l'avenir et le bonheur de son enfant en dépendaient peut-être.

L'inconnu de la Tour Maudite n'aurait-il pas, en effet, transmis à son filleul sa renommée funeste? et le nouveau-né ne se serait-il point vu plus tard en butte à une réprobation générale, comme étant invinciblement dominé et dirigé par l'influence infernale de son parrain quasi-fantastique?

Lorsque toutes ces réflexions se furent nettement formulées dans l'esprit d'Alain, ce dernier ne se sentit plus au fond du cœur le même mécontentement à l'endroit de sa belle-mère.

En effet, Jeanne Vatinel, prenant l'initiative, à son insu et contre son gré, lui sauvait la honte du parjure, tout en lui en procurant les avantages.

Alain quitta donc son attitude sombre et pensive, et, après être allé embrassé Thémise et le petit Denis, il revint aider la paysanne, qui s'occupait des derniers apprêts.

On le vit bientôt tourner la broche avec art, et arroser d'un beurre frais et parfumé les quatre volailles qu'elle supportait.

Deux heures sonnèrent.

L'exactitude est de règle dans les campagnes, surtout quand il s'agit d'un bon repas.

Les convives furent donc punctuels, et le curé lui-même ne se fit point attendre un instant.

L'abbé Bricord dit à haute voix le *Benedicite*.

Chacun répondit: *Amen*, et le repas commença de la façon la plus joyeuse.

C'était merveille de voir ces braves pêcheurs, qui ne mangeaient guère de viande que deux ou trois fois par an, à l'occasion des fêtes les plus solennelles, dévorer les gigots jusqu'au manche, et sucer les côtelettes et les cuisses de poulet jusqu'aux os.

Les petites cruches de cidre se vidaient que c'était miracle; tout le monde parlait haut et parlait à la fois; on faisait un bruit à ne pas s'entendre.

Il n'y avait pas encore trois quarts d'heure qu'on était à table, lorsque Denis Coquin frappa sur son verre avec son couteau, et proposa de commencer les chansons.

Cette motion fut accueillie avec enthousiasme.

Denis Coquin donna le signal.

Il entonna de façon à faire trembler les vitres la chanson bien connue: *Y'avait-z-un jour un pauvre matelot*... et il obtint un succès proportionné à l'ampleur de ses larges poumons.

Au milieu de toute cette joie, Alain Poulailler ne jouissait point d'une satisfaction sans mélange.

Il s'était promis d'aller retrouver l'inconnu sur le Perrey, à trois heures, et il se demandait de quelle façon il s'y prendrait pour lui apprendre ce qui s'était passé et pour lui dire de ne plus compter sur l'exécution de sa promesse.

Or, les ressources d'esprit d'Alain ne lui fournissait aucune manière ingénieuse d'entamer ce difficile entretien, ce qui fait qu'il était fort perplexe.

Trois heures sonnèrent.

Alain se serait levé pour sortir, mais c'était son tour de chanter.

—Bah! —se dit-il, —quelques minutes de plus ou de moins... qu'importe?...

Et il resta.

Quand il eut fini, tous les convives se réunirent pour prier l'abbé de se faire entendre.

Le jeune prêtre se prêta de bonne grâce au vœu de ses paroissiens, et annonça qu'il allait chanter une hymne traduite par lui en vers français.

Alain ne pouvait quitter la table sans la plus grossière impolitesse, pendant l'hymne de l'abbé Bricord.

Il le comprit, et il attendit encore.

Bref, de prétextes en prétextes, le temps se passa, et il était déjà quatre heures qu'Alain n'avait point encore bougé de sa place.

—Maintenant il est trop tard, —pensa le jeune homme. —A quoi bon me déranger? Bien certainement, je ne trouverais plus personne sur le Perrey... l'inconnu se sera lassé d'attendre...

Et, enchanté de se débarrasser, pour ce jour-là du moins, d'un entretien désagréable et difficile, il secoua la tête, comme pour éloigner des préoccupations importunes. Il reprit toute sa gaieté, et il s'efforça de ne plus penser à l'hôte de la Tour Maudite.

### XV. — DONNÉ AU DIABLE.

Le repas touchait à sa période d'excessive animation.

Tout le monde, excepté cependant l'abbé Bricord, tout le monde, disons-nous, parlait, chantait, criait et buvait à la fois. Alain rempli son gobelet, puis il l'éleva et le vida d'un trait en criant: —A la santé du parrain!

Les convives choquèrent aussitôt bruyamment leurs gobelets d'étain en répétant à tue-tête: —A la santé du parrain!

Il ne faut pas croire que les coups de théâtre n'aient lieu qu'au théâtre.

Nous offririons volontiers de prouver qu'ils sont presque aussi fréquents dans la vie que sur la scène, et la preuve, c'est qu'à ce moment précis la porte s'ouvrit, et l'on vit apparaître, comme une vision effrayante, un personnage que nul n'attendait.

L'était l'homme à la barbe rousse.

Alain frissonna de la tête aux pieds.

La surprise et l'effroi rendirent muets tous les convives. On eût entendu voler une mouche.

Jeanne Vatinel murmurait tout bas quelques prières en faisant force signes de croix.

L'inconnu était très-sombre.

—Alain Poulailler, —dit-il en s'approchant de celui auquel il parlait, —il y a bien longtemps que je vous attends... Pourquoi donc ne venez-vous pas?...

—J'allais sortir pour vous rejoindre... —balbutia Alain excessivement troublé.

L'inconnu fixa sur lui un regard scrutateur.

—Je veux vous croire... —dit-il ensuite; —vous qui parlez hier si éloquemment de la reconnaissance, vous ne pouvez avoir oublié déjà aujourd'hui...

Alain quitta la table et fit un mouvement comme pour sortir avec l'inconnu.

Ce dernier l'arrêta.

—Pourquoi donc vous lever?... —demanda-t-il; —est-ce que je vous dérange?...

—Non certes...

—Eh bien, ce que vous avez à me dire, vous pouvez me le dire ici...

—Sans doute... —balbutia Alain...

—Comme vous êtes pâle!... —fit l'inconnu. —Que signifie ce trouble? Qu'y a-t-il donc?...

—Ce qu'il y a?... Mais rien...

—Bien vrai?

—Oui, bien vrai.

—Tant mieux, alors. Qu'avez-vous décidé?... A quelle heure a lieu le baptême?...

Alain ne répondit pas.

Les convives se regardèrent avec stupeur.

—De quel baptême parlez-vous? —demanda Denis Coquin, à qui sa naissante ivresse donnait une audace inaccoutumée.

—Je parle du baptême de l'enfant dont je dois être le parrain... du fils d'Alain Poulailler.

Denis Coquin se mit à rire de ce rire lourd et abruti des ivrognes.

—Ah! ah!... —ah! fit-il ensuite, —vous le parrain!... vous!... ah!... ah!... ah!...

L'inconnu pâlit à son tour.

—Et pourquoi non?... —s'écria-t-il.

—Pour la meilleure... la meilleure raison du monde...

—Et laquelle, je vous prie?

—C'est que le baptême est fait... et que le parrain c'est moi...

L'inconnu se tourna brusquement vers Alain.

Son regard lança des flammes, et il prononça d'une voix gutturale, qui semblait sortir des plus profondes cavités de sa poitrine, ces trois mots: —Est-ce vrai?...

Alain courba la tête et garda le silence.

L'inconnu comprit que, malgré son ivresse, le vieux Denis Coquin disait la vérité.

Il releva la tête, un feu sombre jaillit de ses prunelles, il secoua sa longue barbe fauve, comme le lion secoue sa crinière au moment où il va s'élançer sur sa proie pour la dévorer.

Tout son être prit une expression de grandeur sauvage et de majesté bizarre.

Pendant quelques secondes, il ressembla à Satan foudroyé, mais toujours roi, malgré sa chute.

Un frisson courut parmi les convives.

L'abbé Bricord, lui-même, se demanda s'il n'y avait pas dans cet homme quelque chose de surnaturel.

Il fallait, certes, que le mystérieux inconnu fût doué d'une force de volonté bien étrange, car, après une ou deux minutes de lutte intérieure, il vint à bout de dompter la colère qui bouillonnait en lui et dont il comprima les éclats impétueux.

—Alain Poulailler, —dit-il de cette même voix rauque et profonde dont nous avons déjà parlé, —vous venez de détruire le dernier sentiment humain qui restait en moi... vous venez de rallumer au fond de mon cœur cette haine contre les hommes qui s'éteignait peut-être... Hier, j'ai cru en vous... Je vous voyais si jeune et si reconnaissant... Comment douter?... Qui sait si la confiance et l'affection, ces fleurs divines, n'allaient pas refluer en moi?... Vous avez tout détruit!...

—Et cependant, —reprit l'inconnu après un instant de silence rempli d'amertume, —et cependant, je devais être pour vous plus que votre père... car votre père ne vous a donné la vie qu'une fois, et moi, en un même jour, je vous l'ai donnée deux!

—Et en échange de cette vie que vous teniez de moi, que vous demandais-je?... Le droit de protéger votre enfant... le droit de l'aimer comme s'il avait été le mien... et, soyez-en bien certain, Alain Poulailler, ni ma protection ni ma tendresse ne lui auraient fait défaut!...

—Vous aviez promis!... vous aviez juré!... C'était hier, et, aujourd'hui, vous vous hâtiez de fouler aux pieds votre serment, et vous me placiez assez bas dans votre esprit pour choisir à ma place ce vieillard ivre et stupide!...

Alain, que cette parole sévère et juste flagellait douloureusement, se leva et voulut s'écrier: —Ce n'est pas moi qui ai fait cela!...

Mais l'inconnu l'arrêta dès le premier mot.

—Taisez-vous, —lui dit-il, —celui qui a menti une fois ment toujours!... Vous allez mentir... Taisez-vous!...

—Alain Poulailler, vous avez commis une de ces actions honteuses que rien n'efface, que rien ne lave!...

—Vous en serez puni!...

—Vous n'avez pas voulu de moi pour parrain de votre fils... eh bien, moi, je maudis votre fils et je le voue au diable!...

Un frémissement d'horreur circula parmi tous ceux qui venaient d'entendre cette horrible parole.

Alain, fou de douleur et de colère et ne se souvenant plus de ce qu'il s'était passé la veille, saisit un couteau sur la table et voulut s'élançer sur l'inconnu.

Heureusement, l'abbé Bricord eut le temps de se jeter entre les deux hommes.

Il contint le jeune pêcheur, et, moitié par la force, moitié par la persuasion, il lui fit abandonner l'arme dont il avait été au moment de faire un si terrible usage.

Pendant ce temps, l'inconnu avait quitté la chaumière, après un nouveau geste de défi et de menace.

Le soir de ce même jour, aucune fumée ne s'échappait du toit de la Tour Maudite.

L'homme à la barbe rousse avait disparu.

(A continuer.)

NORTH HAVEN, Knox County, Me., 12 juin 1871.

MR. JAMES I. FELLOWS, CHIMISTE, ST. JEAN, N. B.

CHER MONSIEUR:—Ayant fait usage de votre préparation chimique d'Hypophosphite, qui me fut recommandée par M. Blagdon, apothicaire de Rockland, je suis véritablement surpris de ses effets merveilleux, car depuis plusieurs années, ma santé a été en déclinant, malgré que j'aie employé tous les moyens possibles qui m'offraient de l'encouragement. Divers symptômes alarmants se manifestèrent, entr'autres la dyspepsie, palpitation du cœur, appauvrissement du sang, et grande prostration. Depuis janvier, époque à laquelle je commençai à faire usage de votre sirop, ma santé s'est améliorée d'une manière ferme et étonnante, de sorte qu'à présent je me plais à le recommander aux autres et à montrer de cette manière ma gratitude pour mon retour à la santé. A tous ceux qui requièrent un remède pour la débilité, je leur dirais qu'ils trouveront votre sirop composé d'Hypophosphite précisément ce que vous dites qu'il est. Je crois que c'est la meilleure préparation en usage. Je suis, monsieur, etc.,

ELEASER CRABTREE, J. P.

TABLEAU DES PÈRES DU CONCILE ŒCUMÉNIQUE DU VATICAN.—M. Desmarais, artiste photographe, vient de mettre en vente à ses ateliers, Quarré Chabouille, en cette ville, ce Tableau qui contient une collection complète et authentique de tous les vénérables Prélats qui ont assisté au dernier Concile Œcuménique. Cette collection qui comprend 731 portraits rendus avec fidélité et une perfection étonnante, est en deux tableaux. Prix des deux, \$5.00.

M. Desmarais a encore quelques exemplaires du tableau contenant les photographies de tous les membres du clergé catholique du Diocèse de Montréal. Prix \$3.00. Ces deux collections précieuses devraient se trouver dans toutes les familles catholiques du pays. 3-47-1

NOUS DISONS QU'ELLES SONT BONNES.—Les pilules Shoshonees sont manufacturées avec le plus grand soin, examen et exactitude, d'après les vrais principes actifs, doublement perfectionnés et purifiés des agents réparateurs les mieux choisis du royaume végétal, de manière à leur donner des propriétés en accord avec les exigences de tous les ingrédients entrant dans la composition du remède Shoshonees et donnant en même temps aux pilules elles-mêmes des qualités plus désirables pour l'usage général, que toutes autres pilules de familles en circulation. En raison de l'extrême douceur et cependant grande certitude dans l'action des pilules, aussi bien que dans leurs effets fortifiants et guérissants sur l'estomac et les intestins, et de fait, sur tout le système; en raison en même temps de leur action pénétrante et fortifiante sur le foie, les rognons, la peau, etc., etc., nous disons qu'en raison de leurs qualités supérieures, les pilules sont mises en vente comme une médecine de famille. 3-49-d

L. O. DAVID, AVOCAT, TIENT maintenant son bureau au No. 38 de la RUE ST. JACQUES.

ACHETEZ VOTRE FARINE pour Pains, Galettes, Biscuits et Confiseries au Magasin de Farine de Brodie, coin des rues Craig et Bleury.

Toutes les FARINES sont garanties et livrées sans charge. La célèbre Farine de Brodie qui se lève seule. de Sarrazin. Farine de Blé d'Inde, d'Avoine, de Sarrazin. Avoine, Son, Gruie, etc., pour nourriture d'animaux 3 50-c



ELARGISSEMENT DU CANAL WELLAND. Avis aux Contracteurs.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et endossées, "Soumission pour le Canal Welland," seront reçues à ce Bureau, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 15ème jour de JANVIER (1873) pour la construction de Neuf (9) Ecluses, et Neuf (9) Déversoirs, l'excavation de l'Ecluse et des Déversoirs, Biets, Coursiers, etc., sur la nouvelle partie du Canal Welland entre Thorold et le Port Dalhousie.

Les ouvrages seront donnés par sections; dont quatre numérotées 8, 9, 10 et 11 sont situées contre le Cimetière de Ste. Catherine, le Grand chemin de Fer Occidental, et les Sections No. 15 et 16 sont situées entre Brown's Cement Kilns et ce qui est connu sous le nom de Marlatt's Pond.

Des soumissions seront reçues pour certaines parties de l'élargissement et du creusement du "Prism" du Canal au haut du Port Robinson et pour l'enlèvement de la partie du terrassement de la "Tranchée Profonde," etc., etc.

Les cartes des diverses localités, ainsi que les plans et devis des travaux peuvent être vus à ce Bureau le et après VENDREDI, le 13ème jour de DECEMBRE prochain, alors que l'on donnera des blancs de soumissions. On peut obtenir aussi des renseignements identiques au sujet des travaux au Nord de Marlatt's Pond au Bureau de l'ingénieur, résidant à Thorold; et pour les travaux au sud de Allanburg, les Plans, etc., peuvent être vus au Bureau de l'ingénieur résidant à Welland.

Toutes les soumissions doivent être faites sur des blancs à cet effet, et à chacune d'elles l'on devra apposer les signatures de deux personnes solvables et responsables, voulant se porter garants de la due exécution du contrat.

Le Département ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des travaux publics, Ottawa, 22 Nov. 1872. 3-49 d

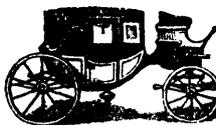
NATRO-KALI

EXTRAIT DE SAVON DE GOULDEN. TIREZ partie de la Graisse de rebut et faites vous-même votre Savon. Le meilleur Savon de famille qu'il y ait. Il n'y a pas de substance saponacée, lessive ou potasse d'une force et d'une pureté aussi concentrée que le NATRO-KALI ou EXTRAIT DE SAVON. Un livre de cet Extrait peut faire environ quinze livres de très-bon savon dur. Il fait du savon dur, du savon mou, du savon jaune, du savon de toilette, etc.

POUR DIVERSES FINES. Faites dissoudre dans un gallon d'eau une livre d'EXTRAIT DE SAVON et servez-vous-en comme ci-après: pour nettoyer les Machines, une boîte d'une livre dans un gallon d'eau; pour nettoyer la Vaiselle, Plats, etc., une chopine dans un gallon d'eau; pour écurer les Te. rines, Barattes, etc., une chopine dans un gallon d'eau; pour laver les Arbres, un demi-gallon dans un gallon d'eau; pour laver la Peinture, une pinte dans un gallon d'eau; pour désinfecter les Lieux infectés, une pinte dans un gallon d'eau.

A vendre chez tous les Pharmaciens et marchands de la campagne. Préparé seulement par l'Inventeur, J. GOULDEN, 175 Rue St Laurent, 28 Rue St. Paul et 363 Rue Ste. Catherine, Montréal. 3-47 l

D. GERVAIS & Cie., CARROSSIERS, 69—RUE ST. BONAVENTURE, MONTREAL.—69



ONT remporté les CINQ premiers prix à la dernière Exposition Provinciale tenue à Montréal. Le carrosse présenté par les citoyens du Village St. Henri, à Sa Grandeur Mgr. de Montréal, à l'occasion de ses noces d'or,—le plus beau, sans contredit, de toute l'Amérique—a été fabriqué par eux. Les plus magnifiques carrosses de Montréal sortent de leurs ateliers. Ils ont actuellement en magasin toutes sortes de voitures d'été et d'hiver, dont le style et la fini artistiques ne sauraient être surpassés. 3-46 l

USINES A METAUX DE LA PUISSANCE. (Établies en 1828.) CHARLES GARTH & CIE. MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS

De Cuivre à l'usage des plombiers, ingénieurs à ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc. Toutes sortes d'ouvrages pour Raffineries de sucre, distilleries, brasseries, appareils à gaz et à eau. On entreprend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc. par le moyen de la vapeur ou de l'air chaud. Bureau et Manufacture No. 536 à 542, RUE CRAIG, MONTREAL, 77 Rue St. Jacques.

CHARLES GARTH, JAMES MATTINSON, H. W. GARTH. 3-22 zz

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES ÉPICIERS RESPECTABLES. 3-53 zz

AGENTS DEMANDÉS. \$150 par mois. Pour vendre le TINKER [CHAUDRONNIER.] l'article de ménage le plus utile qui ait jamais été inventé. Adresser H. K. ANDERSON, Boîte 360, Bureau de Poste, Montréal, P.Q. 3-50d.



CHAISE AJUSTABLE DE WILSON.

La Nouveauté du Siècle. MÉCANISME très-ingénieur, chaise pouvant être mise en trente positions différentes et transformée en chaise d'invalide, de parloir, de librairie, de lecture, d'écriture, de repos, de fumeur, d'étudiant, de médecin, de dentiste, ou pouvant être transformée en canapé, lit, berceau ou balançoire pour un enfant.

Des circulaires, avec diagrammes explicatoires, seront envoyées gratis sur application. Les ordres par la maille ou autrement reçoivent une prompt attention; les chaises sont emballées avec soin et sûreté et expédiées à l'adresse donnée, aussitôt après réception du prix d'achat, ou transmises par express, payables sur délivrance.

DR. N. A. SMITH & CIE. Seuls fabricants et agents pour la Puissance du Canada.

No. 241, RUE ST. JACQUES. MONTREAL, P. Q. 3-42 zz

\$50,000 VALANT CONSISTANT EN

HARDÉS FAITES. DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX, MERCERIES, &c., &c., &c. Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits et avec promptitude. Une visite est sollicitée.

R. DEZIEL, 131, Rue St. Joseph. 3-22zz

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Pouxons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite, etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées. Prix: 25 centimes par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. Engros et en détail chez le préparateur

HENRY R. GRAY PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL. (Établi en 1859.) 3-52zz



ELARGISSEMENT DU CANAL WELLAND.

AVIS AUX CONTRACTEURS. LES CONTRACTEURS sont par les présentes informés que les Plans, spécifications, etc., des neuf écluses, déversoirs, et autres ouvrages, sur la nouvelle partie du canal Welland, entre Thorold et le port Dalhousie, ne seront pas prêts pour inspection avant Vendredi, le 20 courant. Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 7 Déc. 1872. 3-50b

Compagnie pour les Pianos, de New-York et Boston.

432, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, SEULS AGENTS pour les Pianos célèbres de HALLET, DAVIS & CIE., BOSTON E.-U.; les pianos de W. H. JEWETT & CIE., BOSTON, E.-U.; les orgues de chapelle et de salon de GEO. WOOD & CIE., BOSTON, E. U.; et les pianos bien connus de WEBER & CIE., garantis pour cinq ans. THOMAS A. HAINES, gérant. Assortiment splendide de Pianos et Orgues. Pianos à louer. Pianos échangés. Orgues à louer.

Réparations faites convenablement. Pianos vendus par versements. Pianos vendus avec termes faciles. Rappellez-vous l'endroit, 432, RUE NOTRE-DAME, porte voisine de la "Maison des Récollets." Les instruments à meilleur marché dans Montréal. 3-44zz

LOUIS BARRÉ & CIE., SCULPTEURS ET DOREURS CADRES DE MIROIRS ET PORTRAITS.

Toujours en mains toutes espèces de DORURES DE LITHOGRAPHIES, PHOTOGRAPHIES, Peintures à l'huile, Aquarelles, Corniches, de Rideaux, Corniches en Noyer Noir pour ornements avec Dorures, etc. Coins des Rues Craig et St. Pierre, MONTREAL. Les abonnés de l'Opinion Publique trouveront un grand avantage à y faire encadrer leurs gravures. 3-43 l

DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 19 Novembre, 1872. L'ESCOMPTE AUTOMATIQUE sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 12 pour cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. 3-14 zz

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

MÉDAILLE DE 1ÈRE CLASSE, ALFRED LABARRAQUE & CIE.

QUINIU LABARRAQUE

Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine à Paris.

Le Quiniu Labarraque est un vin éminemment tonique et fébrifuge destiné à remplacer toutes les autres préparations de quinquina.

Les vins de quinquina ordinairement employés en médecine se préparent avec des écorces de quinquina dont la richesse en principes actifs est extrêmement variable; de plus en raison de leur mode de préparation, ces vins ne contiennent que des traces de principes actifs.

Le Quiniu Labarraque approuvé par l'Académie de médecine, constitue au contraire, un médicament de composition déterminée, riche en principes actifs, sur lequel les médecins et les malades peuvent toujours compter.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:

DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal, Ed. GIROUX, Québec.

GOUDRON DE GUYOT.

Liquor Concentrée et Titree.

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son acreté et son amertume insupportables et à le rendre très soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau

pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le manèment si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot est employé avec le plus grand succès dans les maladies suivantes: EN BOISSON:—Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille:

BRONCHITES CATARRHE DE LA VESSIE RHUMES TOUX OPINIATRE IRRITATION DE POITRINE COQUELUCHE.

EN LOTIONS:—Liquor pure ou étendue d'un peu d'eau.

AFFECTIONS DE LA PEAU DEMANGEAISONS MALADIES DU CUIR CHEVELU.

EN INJECTIONS:—Une partie de liquor et quatre d'eau.—Efficacité toute spéciale.

ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS CATARRHE DE LA VESSIE.

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie.—Une instruction accompagne chaque flacon.

PRIX DU FLACON: 2 FRANCS.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA: DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal—Ed. GIROUX, Québec.

CHARBON DE BELLOC.

Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine le 27 Décembre, 1849.

C'est surtout à ses propriétés éminemment absorbantes, que le Charbon de Belloc doit sa grande efficacité. Il est spécialement recommandé contre les affections suivantes:

CASTRALGIES DYSPEPSIS PYROSIS AIGRES DIGESTIONS DIFFICILES CRAMPES D'ESTOMAC CONSTIPATION COLIQUES DIARRHÉE DYSENTERIE CHOLÉRIQUE.

MODE D'EMPLOI.—Le Charbon de Belloc se prend avant ou après chaque repas, sous forme de POUDEUR ou sous forme de PASTILLES. Le plus souvent, le bien-être se fait sentir dès les premières doses. Une instruction détaillée accompagne chaque flacon de poudre et chaque boîte de pastilles.

PRIX DU FLACON: 2 FRANCS.

PRIX DE LA BOITE: 1 FRANC 50.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA: DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal—Ed. GIROUX, Québec. 3-14 zz

AVIS. LES ABONNÉS DE L'OPINION PUBLIQUE trouveront à faire encadrer leurs gravures à bas prix, chez N. RHÉAUME, 75—RUE ST. LAURENT ---75 3-50-f

LES chapeaux de feutre, de paille, etc., etc., pour les dames, messieurs et enfants, nettoyés, teints et formés dans le style le plus récent, chez G. E. SIEGARS, Successeur de J. W. KITCHUM, 696 Rue Craig. 3-40-m.

LIBRAIRIE NOUVELLE ALPHONSE DOUTRE ET CIE., (Coin des Rues Notre Dame et St. Gabriel,) MONTREAL.

Reçoivent constamment ce qu'il y a de plus nouveau en ROMANS, DROIT, MÉDECINE, MUSIQUE, &c. Toutes demandes pour livres seront exécutées avec la plus grande promptitude. 3-5zz

O. DESMARAIS, PHOTOGRAPHE, Coin des rues Craig et St. Laurent, MONTREAL.

On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies encadrées à bon marché. 3-20zz

LE SOUSSIGNÉ OFFRE EN VENTE: L'GLACIÈRES ET SABOTIERS améliorés, COUVERTS en fil de fer: aussi un assortiment de CORNICHERS et ORNEMENTS DE RIDEAUX. L. A. SURVEYER, 524, Rue Craig, Montréal. 3-23zd

J. D. NORMANDIN, RELIEUR, REGLER ET J. MANUFACTURER DE LIVRES BLANCS.

Les abonnés de "l'Opinion Publique" ont une bonne occasion de faire relier leur journal à bon marché. L'OPINION PUBLIQUE. PORTE VOISINE DU No. 57 RUE ST. GABRIEL MONTREAL. 3-49zf

MENERLY & KIMBERLY, Fondateurs de Cloches, TROY, N. Y.

MANUFACTURENT une qualité supérieure de CLOCHES D'ÉGLISE et autres Cloches. Ils donnent une attention toute spéciale aux CLOCHES D'ÉGLISE. Des catalogues illustrés, avec d'amples détails, ensemble avec des cloches de toute grandeur, fournis par FAIRBANKS & CO. 403, RUE ST. PAUL, Montréal. 3-45m

AVIS AUX CONTRACTEURS. CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

LES COMMISSAIRES nommés pour la construction du chemin de fer Intercolonial, donnent par les présentes avis public qu'ils sont prêts à recevoir des soumissions pour la Pose des Lisses et l'Empierrement sur les Divisions suivantes: No. 1, sur les Sections 3, 6, 9 et 15,—une distance d'environ 78 milles. No. 2, sur les Sections 16, 10 et 20,—une distance d'environ 46 milles. No. 3, sur les Sections 21, 22 et 23,—à partir de la Rivière Miramichi, jusqu'à Moncton, une distance d'environ 72 milles. Toutes les susdites sections sont dans la Province du Nouveau Brunswick. On peut se procurer les spécifications et des formules de Soumission au bureau de l'ingénieur en chef à Ottawa, et aux bureaux des ingénieurs, à Rimouski, Dalhousie, New-Castle et Moncton. Des soumissions cachetées, marquées "Soumissions" et adressées aux commissaires, seront reçues à leur bureau à Ottawa, jusqu'à midi, VENDREDI, le 31 janvier 1873. A. WALSH, ED. B. CHANDLER, C. J. BRYDGES, A. W. MCLELAN, Commissaires.

Chemin de Fer Intercolonial, Bureau des Commissaires, Ottawa, 30 Nov. 1872. N. B.—Des soumissions séparées seront requises pour les Divisions Numérotées 1, 2 et 3. 3-50d

AUX CONTRACTEURS. CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Les Commissaires nommés pour la construction du chemin de fer Intercolonial, donnent avis public qu'ils sont prêts à recevoir des soumissions pour l'érection d'une bâtisse pour les passagers et rafraichissements, bâtisse pour le Fret et bâtisse pour engin, à Campbellton, N. B., et une bâtisse pour les passagers et rafraichissements à New Castle, N. B. Les plans, spécifications, et forme de soumissions peuvent être vus au bureau de l'ingénieur en chef, à Ottawa, et au bureau des ingénieurs, à Rimouski, Dalhousie, New Castle et Moncton. Les soumissions pourront être pour le tout, en un nombre moindre de ces bâtisses, et seront reçues, marquées "soumissions pour les Bâtisses," au bureau des Commissaires, Ottawa, jusqu'à midi, VENDREDI, le 31 Janvier, 1873. A. WALSH, ED. B. CHANDLER, C. J. BRYDGES, A. W. MCLELAN, Commissaires.

Bureau des Commissaires, Ottawa, 4 Dec. 1872. 3-50d

Imprimé et publié par G. E. DESMARAIS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.